

Vers la Refondation du Système
Éducatif Haïtien

Plan Opérationnel 2010-2015

Des Recommandations du Groupe de Travail
sur l'Éducation et la Formation

Port-au-Prince, Haïti

Février 2012

Publié par
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Port-au-Prince, Haïti

Dépôt Légal :11-05-177
ISBN : 978-99935-7-974-8
Bibliothèque Nationale,
Mai 2011

Cette publication peut être citée et reproduite à des fins
non commerciales moyennant indication de la source.

*« Nous partageons un rêve : celui de voir Haïti comme un pays émergeant d'ici 2030, société de la simplicité, équitable, juste et solidaire, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture et une modernité maîtrisée où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis; dotée d'une économie moderne, forte, dynamique, compétitive, ouverte et à large base territoriale, où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits et gérés par un État unitaire, fort, garant de l'intérêt général, fortement déconcentré et décentralisé ». **

* Extrait du discours du Premier Ministre Jean Max BELLERIVE au Lancement du PDNA au Karibe Convention Center à Port au Prince le 18 février 2010

« L'éducation est un énorme pari sur l'avenir [...] c'est un pari que nous devons gagner. Ensemble, nous le gagnerons! »

« [...] produire une citoyenne et un citoyen respectueux des valeurs, discipliné, travailleur et honnête, capable d'appliquer les normes d'une société démocratique et d'apporter, par sa formation intellectuelle et sa maîtrise des nouvelles technologies, son apport à la création d'une société moderne, égalitaire, orientée vers le progrès et le développement.

« L'objectif fondamental du gouvernement sera d'instaurer une école pour tous, d'ouvrir les portes de l'école haïtienne à tous les enfants d'Haïti, favorisés comme défavorisés, riches comme pauvres, de permettre à tous d'accéder aux échelons les plus élevés de la société haïtienne par le savoir, instaurant ainsi l'égalité des chances. ». *

* Extrait de la Déclaration de politique générale, présentée par le Premier Ministre Garry Conille, Chef de Gouvernement, octobre 2011.

Table de Matieres

NOTE D'ENDOSSEMENT	11
AVANT-PROPOS	13
REMERCIEMENTS	15
SOMMAIRE EXECUTIF	17
EXECUTIVE SUMMARY	23
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	28
LISTE DES FIGURES	33
LISTE DES ANNEXES	33
INTRODUCTION	35
CHAPITRE 1	37
PROBLEMATIQUE GENERALE DE LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF	37
1.1. Structure et organisation actuelle du système éducatif	37
1.2. Analyse-diagnostic du système éducatif	39
1.2.1. Au plan de l'offre	39
1.2.2. Au plan de l'efficacité interne	41
1.2.3. Au plan de la qualité	41
1.2.4. Au plan de l'efficacité externe	42
1.2.5. Au plan de la gouvernance	43
1.3. Vision, valeurs et priorités pour la modernisation du Secteur	44
1.3.1. Education et société haïtienne	45
1.3.2. Regroupement des recommandations du GTEF	48
CHAPITRE 2	49
AXES ET STRATEGIES D'INTERVENTION	49
Axe 1 : Gouvernance	49
Objectif 1 : Renforcer les structures centrales et déconcentrées du MENFP.	51
Objectif 2 : Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP.	52
Objectif 3 : Renforcer les capacités du Ministère en matière de régulation, d'encadrement et de contrôle des	

établissements scolaires du système.	53
Axe 2 : Curriculum et Programmes	55
Objectif : Fournir à l'École haïtienne le cadre curriculaire et l'ensemble des programmes nécessaires à la formation de citoyennes et de citoyens haïtiens modernes imprégnés de valeurs humaines, sociales, culturelles et politiques de justice et de progrès	56
Axe 3 : Formation et perfectionnement	57
Objectif 1 : Assurer le développement professionnel des personnels du système	59
Objectif 2 : Améliorer la GRH et les conditions de travail des personnels du système	60
Axe 4 : Petite enfance, obligation et gratuité scolaires	61
4a) Prise en charge de la Petite Enfance (0-3 ans)	61
Objectif 1 : Assurer la protection et le développement intégral de la Petite Enfance	61
Objectif 2 : Renforcer la gouvernance du sous secteur de la Petite Enfance	62
4b) Prise en charge des enfants de 4 et 5 ans au préscolaire	63
Objectif 1 : Augmenter l'accès des enfants de 4 et 5 ans à l'éducation préscolaire publique	63
Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire	64
4c) Obligation et gratuité scolaires au fondamental	65
Objectif 1 : Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation fondamentale, et les doter d'habiletés et de compétences utiles pour la vie	67
Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental	69
Objectif 3 : Renforcer la gouvernance du sous secteur fondamental	71
Axe 5 : Enseignement secondaire	72
Objectif 1 : Moderniser l'enseignement secondaire	73
Objectif 2 : Accroître l'accès équitable à un enseignement secondaire moderne	73
Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et l'efficacité interne du sous secteur	74
Objectif 4 : Renforcer la gouvernance du sous-secteur de l'enseignement secondaire.	75
Axe 6 : Formation professionnelle	76
Objectif 1 : Instituer un dispositif de gouvernance de la formation professionnelle et un cadre de gestion intégrée visant le développement économique et social du pays en impliquant les acteurs sociaux et économiques.	78
Objectif 2: Augmenter rationnellement et équitablement l'offre de formation professionnelle.	79
Objectif 3 : Accroître le niveau financement du sous secteur de la formation technique et professionnelle.	80
Axe 7 : Enseignement supérieur	80
Objectif 1 : Réorganiser la gouvernance du sous-secteur de l'enseignement supérieur	82
Objectif 2 : Réformer l'Université d'État d'Haïti (UEH)	83
Objectif 3: Promouvoir le développement et la consolidation du réseau d'universités publiques en région	84
Objectif 4 : Soutenir le secteur non public et le développement technologique dans les universités	84
Objectif 5 : Établir un système d'incitations pour la recherche et l'innovation;	85
Objectif 6 : Renforcer l'intégration d'Haïti dans l'espace universitaire latino-américain et de la caraïbe	86
Axe 8 : Education spéciale	86
Objectif 1 : Garantir l'accès des enfants et jeunes handicapés à l'éducation	87

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'offre éducative et l'épanouissement des enfants et jeunes handicapés	88
Objectif 3 : Améliorer la gouvernance du système pour la prise en charge efficace des enfants et jeunes handicapés	89
Axe 9 : Alphabétisation	89
Objectif 1 : Eradiquer le phénomène de l'analphabétisme	90
Objectif 2 : Augmenter les possibilités d'intégration des néo-alphabétisés à la vie socioéconomique	91
CHAPITRE 3	95
MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT	95
3.1 Le modèle de simulation financière : une vue générale	95
3.2 Méthodes, hypothèses et conventions	95
3.3 Besoins et ressources anticipés	97
3.3.2 Du défi de financer l'éducation à partir des ressources nationales	98
3.4 Détails des Coûts par axe d'intervention	99
3.4.1 Éducation préscolaire	100
3.4.2 Enseignement fondamental (1er et 2e cycles)	101
3.4.3 Formation initiale et continue des maîtres	103
3.4.4 Introduction aux nouvelles technologies dans le cycle fondamental	104
3.4.5 Investissement dans le fondamental public I et II	105
3.4.6 Enseignement fondamental (Cycle 3)	106
3.4.7 Enseignement secondaire	107
3.4.8 Programme de Santé-Nutrition	109
3.4.9 Alphabétisation et post-alphabétisation	109
3.4.10 Formation technique et professionnelle	110
3.4.11 Renforcement institutionnel et gouvernance	111
3.4.12 Enseignement supérieur	111
3.5 Stratégies de financement du Plan	112
CHAPITRE 4	117
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, ET DE SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN	
4.1. Stratégies et modalités de mise en œuvre	117
4.1.1 Les organes d'exécution du Plan	117
4.1.2 Les groupes de travail : Missions et responsabilités (voir Annexe G)	119
4.1.3 Mécanismes de gestion, de communication et de concertation	119
4.1.4 Mécanismes financiers et d'harmonisation des interventions des partenaires	120
4.2.1. Organisation du suivi	120
4.2.3. Principaux indicateurs de suivi –évaluation	122

4.3. Risques et stratégies de mitigation	124
Contexte	135
Fondements	136
Portée	136
Objectif	137
Principes généraux	137
Responsabilités	138
Mécanismes de coordination	139
Mécanismes de partage d'informations	139
Processus de suivi et évaluation	139
Processus de revue conjointe	140
Rôle des signataires envers les autres acteurs du secteur de l'éducation	141
Dispositions particulières concernant la gestion de l'assistance technique	141
Dispositions générales	141
Corruption, fraude et détournement	141
NOTE CONCEPTUELLE	143
1 CONTEXTE ET ENJEUX STRATEGIQUES DE LA MISE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL	143
2 MODALITES DE CONSTITUTION DES GROUPES	144
3 MISSION, MANDAT ET COMPOSITION DES GT	147
4 LIGNES DIRECTRICES ET RESPONSABILITÉS TECHNIQUES DES GT	150
5 ÉCHÉANCIER	151

NOTE D'ENDOSSEMENT

Au nom du Gouvernement de la République, et en mon personnel en tant que Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), je me félicite du travail accompli par la Task Force et les cadres des Directions Techniques du Ministère dans la finalisation de cet important outil de cadre d'intervention qu'est le Plan Opérationnel 2010-2015, à partir de l'intégration d'un ensemble de nouvelles propositions traduisant les préoccupations, la vision et les objectifs de l'actuel Gouvernement.

Je veux spécialement mentionner que le chantier sur la scolarisation universelle très fortement appuyé par le Président de la République, Son Excellence Michel Joseph Martelly, traduit la ferme volonté du Gouvernement d'instaurer une école pour tous, d'ouvrir les portes de l'école haïtienne à tous les enfants d'Haïti, favorisés comme défavorisés, riches comme pauvres, et donc de permettre à tous d'accéder aux échelons les plus élevés de la société haïtienne par le savoir, ouvrant ainsi des opportunités pour tous les citoyens haïtiens.

Je veux aussi souligner que dans mon discours d'installation, j'ai rappelé ce point fort de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, le Dr Gary Conille, à savoir que l'éducation est un énorme pari sur l'avenir, mais je vous redis que c'est un pari que nous devons gagner et qu'ensemble, nous le gagnerons. A cette fin, nous devons tous œuvrer de sorte que l'école haïtienne puisse retrouver son image au sein de notre société et répondre à sa vraie mission, celle de former un citoyen, une citoyenne éclairée et avertie au service de son pays.

Aujourd'hui, à l'occasion de la cérémonie de validation du Plan Opérationnel 2010-2015, je réaffirme le choix de l'Éducation comme la première des priorités du Gouvernement et sa confiance dans la réussite des réformes du système éducatif afin de le rendre plus adapté aux réalités de la société haïtienne et du monde moderne. Ce Plan Opérationnel revisité qui est soumis à votre appréciation aborde en profondeur les questions de gouvernance, d'efficacité interne et externe pour les différents sous-secteurs de l'Éducation en s'appuyant en partie sur les recommandations du Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF) et en accordant une large place à la participation de tous les acteurs, en particulier les Conseils de Gestion d'École.

Je remercie aussi la coopération internationale pour l'accompagnement fourni au Ministère dans l'élaboration de ce cadre d'intervention, pour les efforts déployés en vue de la définition d'un cadre partenarial aux fins de faciliter une dynamique plus judicieuse de programmation et de décaissements des flux d'aide.

Enfin, je voudrais rendre un hommage mérité au précédent Ministre, Monsieur Joël Jean-Pierre, qui avait pris l'initiative de mettre en place cette équipe de travail avec un mandat bien précis dans des circonstances particulièrement difficiles après le séisme du 12 janvier 2010 et qui a bien voulu laisser ce document sous forme de "draft" de façon à permettre au présent Gouvernement d'apporter les modifications appropriées.

Je terminerai en ajoutant que le Ministère prend actuellement les dispositions en vue de mettre en place les structures nécessaires à l'établissement d'un Pacte National sur l'Éducation et la Formation (PANEF) destiné à orienter le système éducatif pour les 20 à 25 prochaines années.

Réginald PAUL
Ministre

AVANT-PROPOS

À la fin de 2007, le Président de la République a mis en place une Commission dénommée Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF) formée de membres provenant de différents secteurs de la société haïtienne. Le mandat du GTEF consistait principalement à dégager les éléments consensuels permettant de proposer un Pacte National sur l'Éducation et la Formation (PANEF) destiné à orienter le système éducatif pour les 20 à 25 prochaines années. Suite au séisme dévastateur et meurtrier du 12 janvier 2010 où le secteur de l'éducation a été terriblement affecté, le mandat de la Commission a été élargi afin de prendre en compte les implications de cette catastrophe sur la reconstruction du système éducatif.

Après la présentation en mai 2010 au Chef de l'État des premières conclusions du rapport du GTEF et d'une offre technique et financière de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) aux fins de marquer son engagement dans la reconstruction du pays, incluant spécifiquement le secteur de l'éducation, le Président de la République m'a demandé de préparer le plan d'opérationnalisation des recommandations du GTEF. C'est ainsi que j'ai tout de suite constitué une Task Force tripartite (MENFP, GTEF et BID), dont le présent document est le résultat global de son travail.

Je me réjouis, tant en mon nom personnel qu'en celui du Ministère, et cela de manière tout à fait particulière, des propositions refondatrices inscrites dans ce document au niveau des mécanismes identifiés pour garantir, de manière définitive, l'obligation et la gratuité scolaires, un prescrit des Constitutions haïtiennes depuis plus d'un siècle et également dans les domaines de la gouvernance du Secteur, de la mise en place du nouveau secondaire de 4 ans, de la dynamisation du sous-secteur de la formation professionnelle et de la restructuration de l'enseignement supérieur. Mon Ministère et le Gouvernement s'engagent dans la mise en œuvre des premiers chantiers de ce plan opérationnel. Il serait souhaitable que l'Etat et les Gouvernements futurs s'alignent, comme par le passé, sur les orientations définies mais en y mettant cette fois les moyens appropriés pour que la refondation du système éducatif devienne effective et génère le profil de citoyens dont la société haïtienne moderne a besoin.

Au nom du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, je me félicite du travail accompli par la Task Force qui a pu, malgré des conditions difficiles de travail, élaborer le Plan Opérationnel du Secteur de l'Éducation.

Enfin, je saisis l'occasion de la présente pour présenter mes remerciements à tous ceux-là, nationaux et étrangers, qui ont apporté leur expertise technique ainsi que leur appui moral et financier à la préparation de ce Plan Opérationnel appelé à servir de boussole et d'élément de référence incontournable pour les actions à mener dans le Secteur au cours des cinq prochaines années

Joël Desrosiers Jean-Pierre
*Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle*

REMERCIEMENTS

Le présent Plan Opérationnel est le produit des efforts consentis par l'ensemble des agents impliqués dans le pilotage et le développement du système éducatif depuis plus de deux décennies. Réalisé selon une démarche largement participative et consensuelle, il se fonde sur l'accumulation d'expertise et de savoir-faire tant au sein du Ministère que du côté des partenaires nationaux. Il traite des préoccupations de la nation haïtienne sur les questions de l'éducation et tient compte de ses aspirations en mettant à contribution les travaux effectués dans le passé et l'expérience acquise à travers les tentatives de réformes de l'ensemble de notre système éducatif. L'élaboration de ce document, en vue de la refondation du système éducatif, confiée à la Task force que j'ai coordonnée, est une première étape d'un long processus et n'aurait pas pu se réaliser sans les sacrifices et la disponibilité des cadres tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays qui ont travaillé sous forte pression et dans des conditions difficiles.

Nous pensons notamment aux membres de la Task force : Sergot Jacob (membre du Cabinet du Ministre), Réinol Telfort (Directeur de l'enseignement fondamental), Jackson Pléteau (Directeur de l'enseignement secondaire), Bayard Lapommeray (Assistant Directeur à la DPCE), Narcisse Fièvre (membre du Cabinet du Ministre), James Logiste (membre de la Cellule de Pilotage), Carole Sassine (membre de la Cellule de Pilotage), Jacky Lumarque (Coordonnateur du GTEF), Georges G. Merisier (membre du GTEF) et Vanneur Pierre (Coordonnateur Général Adjoint de la Task force) sans l'énergie et le professionnalisme desquels le travail n'aurait pas été réalisé dans le temps imparti. Nos remerciements les plus chaleureux sont adressés à Jean Moisset (Professeur à l'Université Laval au Québec et membre du GTEF) pour sa contribution intellectuelle inestimable à l'élaboration du document et ses suggestions tout au long du processus; à Paul Wallas (Consultant de la BID) qui a fourni un appui technique inconditionnel à travers des échanges fort instructifs et en permanence avec la Task force; à Jacques Plante (Professeur à l'Université Laval au Québec) qui a permis de mieux aborder la question du curriculum et des savoirs enseignés et à Hélène Cron (Cadre de l'Unesco) pour sa contribution à la préparation de ce plan.

Notre gratitude va bien évidemment aux partenaires techniques et financiers traditionnels du secteur de l'éducation qui ont fait montre d'une compréhension manifeste et d'une détermination très profonde pour accompagner le MENFP dans ce nouveau virage stratégique incontournable pour le système. Merci en particulier à la BID qui a su mettre à la disposition de la Task force les moyens financiers et logistiques pour accomplir le travail, à la Banque Mondiale, à l'UNICEF, à l'Union Européenne et à l'USAID pour leur soutien à la fois technique et financier.

Vu le contexte et les conditions dans lesquels le travail a dû se dérouler, l'élaboration d'un plan opérationnel d'une telle envergure aurait été impossible sans le soutien incommensurable et la collaboration effective d'une équipe dévouée voulant arriver à un résultat significatif au regard de l'ampleur des sacrifices de la population pour scolariser sa progéniture en vue d'un meilleur devenir. Nous pensons particulièrement aux membres des groupes thématiques : Margareth Sanz du BUGEPE, Galia N'gamy de l'Unicef, Norbert Stimphil du GTEF, Christine Ariste de la Coopération Chilienne, Dominique Hudicourt de la FOKAL, Anouk Ewald de la BID, Marie Jessie Muscadin de la Secrétairerie d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées, Fritz Georges de la CASAS, Jeannie Zaugg (consultante nationale), Maxime Mésilas de la DES, Pierre Marcel Gabeau et Jacques Frerrot Dumesle de l'INFP, Florence Pierre-Louis, Nadine Henry et Guy Bernard de la DESRS, Délima Pierre, Wilson Saint Fort et Enock Pierre du projet EPT, Cénatus Pierre de la

DCQ, Hérold Joseph de la DSNE, Nandy Denis, Jacksonn Joseph et Ralph Pompée de la DPCE, Henri Robert Octavius de la DGS, Axelle Latortue de la Banque Mondiale, Serge Theunynck (Expert de la Banque Mondiale en architecture scolaire) et Patrick Paultre (Professeur de génie parasismique à l'Université de Sherbrooke) dont le travail a alimenté la rédaction du Plan. Nous leur devons une profonde reconnaissance. A cette liste s'ajoutent les cadres techniques des structures du MENFP (DG, DGA/DDE, DFP, CFCE, CFEF, BUNEXE, DAEPP, DEF, DCQ, DAA, DRH, DCPE, INFP, SEA) qui ont produit des commentaires et des échanges judicieux et pertinents contribuant largement à la finalisation de cette première étape du travail.

Nos remerciements ne seraient pas complets sans une mention des contributions considérables d'Ahn Ionone B. Fénelon (Assistante administrative à la Cellule de Pilotage) et Levelt Losier (chauffeur à la Task Force) qui ont travaillé en permanence au delà des heures réglementaires sans jamais marchander leur temps.

Enfin, nous remercions très vivement tous ceux et toutes celles dont les noms ne sont pas mentionnés ici mais qui ont contribué de loin ou de près à la réalisation de ce plan opérationnel. Leur soutien et leur engagement sont indispensables pour réussir les autres étapes et refonder de façon effective le système éducatif pour le bénéfice de l'ensemble de la nation haïtienne qui a fait montre d'un comportement exemplaire et d'une capacité de résilience inimaginable face à l'ampleur dramatique du séisme du 12 janvier 2010.

Creutzer MATHURIN

*Responsable de la Cellule de Pilotage
Coordonnateur Général de la Task Force*

SOMMAIRE EXECUTIF

Ce plan opérationnel (PO) représente le produit final du travail réalisé par la « Task force » tripartite (MENFP, GTEF et BID), mise en place en mai 2010 par le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, en réponse à la requête du Chef de l'État en vue de l'opérationnalisation des recommandations de la Commission Présidentielle. Composé de quatre grands chapitres, le PO présente l'essentiel des aspects à couvrir pour réussir pleinement la refondation du système qui a subi le contrecoup du tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010. Dans son premier chapitre, le plan met en exergue les traits marquants qui caractérisent le système depuis plus de dix ans après le lancement du Plan National d'Éducation et de Formation en 1998 : les fondements de sa refondation et la nouvelle vision qui guide la refondation éducative. Ces traits marquants portent pour tous les niveaux d'enseignement sur: (i) l'insuffisance et la répartition inéquitable de l'offre scolaire à forte prédominance privée ; (ii) la mauvaise qualité de l'offre d'éducation et la faiblesse de l'efficacité interne se traduisant par des taux de réussite scolaire très faibles et des taux de redoublement et d'abandon relativement élevés ; (iii) la faiblesse de la gouvernance du système éducatif qui empêche le MENFP d'assurer efficacement ses fonctions majeures de régulation, de planification et de pilotage. La destruction massive des infrastructures scolaires et administratives (y compris le bâtiment central du ministère) et les pertes matérielles et en vies humaines causées par le tremblement de terre dévastateur ont amplifié la situation, avec le risque d'une augmentation du nombre d'enfants d'âge scolaire en dehors du système (environ 500 000).

Pour faire face à ces divers problèmes diagnostiqués, la refondation du système, seul moyen pour le développement de la nouvelle société haïtienne, se fonde sur la nouvelle vision exprimée dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti : les grands chantiers pour l'avenir adopté en mars 2010: « ... une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation ». De cette nouvelle vision, servant de trame de fonds au présent plan, se dégagent les orientations que devra suivre le système pour enrayer ses maux et parvenir à sa modernisation. Ces orientations, inscrites dans les recommandations du GTEF, permettront au pays de disposer d'un système éducatif et de formation de qualité: (i) avec une école nationale accessible à tous les Haïtiens et Haïtiennes, quelque soient leur sexe et leur lieu de résidence, et qui les formera selon un profil unique visé intégrant notre culture et nos valeurs ; (ii) qui soit en adéquation avec les besoins de l'économie nationale ; (iii) appuyé sur un socle commun de connaissances, de savoir-faire, de savoir-être et de savoir vivre ensemble et dispensé par des enseignants et enseignantes compétents dans un environnement sécuritaire et sécurisé; (iv) et dont la gouvernance est renforcée et améliorée à tous les niveaux, en tablant de manière progressive sur l'apport des Collectivités territoriales pour l'éducation de base, incluant la petite enfance et le préscolaire.

En son chapitre 2, le plan traduit en actions concrètes les principales recommandations du GTEF regroupées en neuf axes d'intervention dont chacun porte sur un aspect spécifique de la refondation. Les neuf axes d'intervention concernent : (i) la gouvernance générale du secteur ; (ii) les savoirs enseignés et les curricula ; (iii) la formation et le perfectionnement des diverses

catégories de personnel du secteur ; (iv) la prise en charge de la petite enfance, des 4-5 ans du préscolaire ainsi que l'obligation et la gratuité scolaires aux trois cycles du fondamental ; (v) la mise en place de l'enseignement secondaire général de 4 ans ; (vi) la consolidation et l'extension du réseau des centres et des établissements de formation professionnelle et technique en renforçant la gouvernance du sous secteur; (vii) la modernisation du sous-secteur de l'enseignement supérieur; (viii) la réhabilitation et le renforcement de l'éducation spéciale et ;(ix) l'éradication du phénomène de l'analphabétisme touchant les 16 ans et plus.

Chaque axe d'intervention, par la stratégie qui lui est associée et les actions à mener, indique les changements à introduire dans le système (ruptures nécessaires, mise en place de nouvelles initiatives) et les initiatives innovantes en cours dont la consolidation est indispensable. En matière de gouvernance du secteur, outre un renforcement durable des capacités des ressources humaines du MENFP, l'amélioration sera recherchée à travers une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement des structures centrales et déconcentrées du MENFP, un renforcement de ses capacités de planification, de suivi et d'évaluation et ses capacités également en matière de régulation, d'encadrement et de contrôle des établissements scolaires à l'échelle nationale. Aussi, est-il prévu de mettre en place de nouvelles structures devant accompagner le Ministère dans l'accomplissement de sa mission. De nouveaux mécanismes de gouvernance et de pilotage du système de formation professionnelle et du sous-secteur de l'enseignement supérieur sont aussi identifiés et devront être mis en place au cours de la période quinquennale visée.

Le Curriculum est considéré comme étant le principal dispositif par lequel l'école haïtienne pourra remplir efficacement sa mission en participant à la socialisation et la formation du citoyen moderne que le processus de développement exige. A cet effet, à tous les niveaux du système, les Curricula seront revisités en fonction des socles communs de connaissances et compétences. Et pour ce faire, il est décidé de renforcer la Direction du Curriculum et de la Qualité (DCQ) dont la mission première est de définir et développer les curricula et les programmes d'enseignement.

Depuis plusieurs années, l'insuffisance de ressources compétentes et motivées est un obstacle majeur auquel est confronté le système ; alors que de telles ressources sont déterminantes pour la réussite de la refondation du système. Pour y remédier, le Plan préconise un renforcement durable des capacités en ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue certifiée et valorisée à travers un plan de carrière. Dans ce dispositif, la formation initiale des moniteurs du préscolaire et des enseignants du fondamental sera assurée par les Facultés des Sciences de l'Éducation (FSE) des universités accréditées. Les Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) et les Centres de Formation des Enseignants du Fondamental (CFEF) qui assurent actuellement cette formation seront transformés et affiliés à ces universités tout en constituant des centres de ressources pour les élèves-maitres. Parallèlement, la formation continue du personnel pédagogique et administratif des écoles fondamentales sera assurée à travers les EFACAP qui seront renforcées. Quant aux enseignants du secondaire, ils recevront une formation disciplinaire dans les Institutions d'Enseignement Supérieur spécialisées avant qu'il leur soit fourni la formation pédagogique. En ce qui concerne les cadres du MENFP, tout en les orientant vers la formation universitaire pour les compétences techniques, leur formation sur les principes du métier sera prise en charge par le CFCE (dont la transformation est prévue) qui assurera également une partie de la formation du personnel de soutien.

Comme mentionné précédemment, à tous les niveaux du système, l'accès à une éducation de qualité constitue un défi de taille auquel l'Etat doit faire face. Dans le cadre de la refondation.

Il est envisagé, au cours de la période du Plan de mettre en application la politique de gratuité et d'obligation scolaires dans les deux premiers cycles du fondamental de manière à accueillir à l'école, d'ici à 2015, tous les enfants d'âge scolaire. Outre les actions liées au renforcement de la gouvernance du sous-secteur (mise en place de Commissions municipales d'éducation, de Conseils d'écoles, etc.) et à l'amélioration de la qualité (distribution de manuels et de kits scolaires, supervision et encadrement pédagogiques, santé-nutrition, etc.), l'emphase sera aussi mise sur l'augmentation substantielle de l'offre publique par la création de nouvelles places assises et l'octroi de subventions à des enfants issus des familles les plus défavorisées inscrits dans le non public. Des actions particulières seront également entreprises pour la prise en charge des enfants d'âge scolaire actuellement en dehors du système. Quoique déterminante pour l'atteinte des objectifs de la scolarisation universelle, la gratuité sera introduite graduellement. De plus, des mesures spécifiques sont envisagées, à tous les niveaux de l'environnement scolaire, pour adapter et garantir l'offre des services éducatifs à tous les enfants et jeunes vivant avec un handicap de quelque nature que ce soit.

Parallèlement aux actions pour la scolarisation universelle, sera assuré le développement du 3ème cycle fondamental qui conduira à l'enseignement fondamental complet de neuf années dont la gratuité et l'obligation sont recommandées à partir de 2020 par le GTEF.

Comme pour la petite enfance dont la protection est envisagée dans le plan, le développement du préscolaire y est aussi prévu par une prise en charge des enfants âgés de 4-5 ans. La stratégie pour y parvenir consiste à rattacher à chaque école fondamentale publique deux salles préscolaires destinées à l'accueil des enfants - en vue d'absorber la croissance de la demande - et à renforcer les structures chargées de la gestion du sous-secteur.

Une autre préoccupation exprimée dans le PO concerne la mise en place du secondaire de 4 ans. Pour y parvenir, l'emphase est mise sur la normalisation du secondaire qui instituera un cycle de formation d'orientation générale de 4 ans et qui sera détaché, notamment du point de vue de la gestion, du 3ème cycle fondamental. Les deux premières années du secondaire seront consacrées à un tronc commun et les deux autres à une spécialisation dans l'une des 4 séries définies (Mathématiques et Physique ; Lettres-Langues et Arts ; Sciences économiques et sociales, Sciences de la vie et de la terre). La stratégie pour accroître l'offre de cette formation et augmenter la qualité vise la construction de nouveaux lycées, l'expansion de la double vacation, l'implantation des laboratoires scolaires, la refonte et l'adaptation des programmes d'enseignement au socle commun de compétences et de connaissances et la mise en réseaux des écoles. Les écoles secondaires existantes évolueront vers des établissements secondaires de 4 ans tout en prenant en charge la poursuite de la scolarisation des élèves des trois dernières cohortes du secondaire traditionnel.

Le séisme du 12 janvier a accentué les déficiences du pays en matière de main-d'œuvre qualifiée tant en termes de diplômés de la formation technique et professionnelle que de l'enseignement supérieur. Dans le cadre de la refondation du système, la modernisation de ces deux sous-secteurs s'impose comme une nécessité urgente et un facteur incontournable au développement du pays. Pour le sous-secteur de la formation technique et professionnelle, les dispositions indiquées par le PO portent, entre autres, sur : (i) la reconstruction des centres détruits ; (ii) l'expansion de l'offre en adéquation aux besoins des régions ; (iii) la réingénierie des programmes ou leur adaptation aux réalités socio-économiques du pays ; (iv) la mise en place d'un système de valorisation des métiers ; (v) le renforcement de la gouvernance par, entre autres,

la mise en place d'un dispositif de gestion intégré impliquant le secteur des affaires. Quant à l'enseignement supérieur, les initiatives pour sa restructuration lui permettront d'être en capacité de fournir à la société haïtienne les compétences techniques et intellectuelles nécessaires à son développement et à sa pleine et entière intégration dans le monde contemporain. Au nombre de ces initiatives figurent (i) la mise en place d'une structure de gouvernance coiffée par un ministère dédié à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation; (ii) la réforme de l'Université d'État d'Haïti; (iii) l'expansion de l'offre par le développement et la consolidation de réseaux publics d'universités autonomes en région; (iv) la création d'un fonds national pour, entre autres, la reconstruction des universités publiques détruites et; (v) l'établissement d'un système d'incitations pour la recherche et l'innovation.

Durant la période quinquennale du PO, l'alphabétisation et l'éducation des adultes sont considérées comme des piliers majeurs de la refondation du système. A cet effet, outre la mise en place d'un système de gouvernance approprié, il est décidé d'éradiquer le phénomène de l'analphabétisme en réalisant par la méthode cubaine (Yo Si Puedo) déjà en expérimentation, une vaste campagne d'alphabétisation qui devrait toucher les 2 500 000 analphabètes à l'horizon de 2015 ; sans toutefois omettre les actions visant la création de nouvelles possibilités d'apprentissage continu en faveur des adultes le désirant.

Traités dans le chapitre 3 du PO, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan sur les cinq prochaines années se sont estimés globalement à 4, 3 milliards de dollars américains dont 67% en dépenses courantes. Ce coût global est ventilé de la manière suivante : 301 millions pour l'éducation préscolaire; 1 823 millions pour le fondamental 1 et 2; 394 millions pour le fondamental 3 ; 287 millions pour le secondaire ; 204 millions pour la formation technique et professionnelle ; 43 millions pour la formation initiale et continue des agents éducatifs; 571 millions pour les services de santé-nutrition; 86 millions pour les services d'alphabétisation et de post-alphabétisation ; 54 millions pour le renforcement de la gouvernance générale du système et 560 millions pour le développement et la modernisation du sous-secteur de l'enseignement supérieur. Selon le découpage temporel du plan, les coûts annuels des interventions se chiffrent en moyenne à \$US 865 millions.

L'outil technique utilisé pour réaliser ces estimations est un modèle de simulation financière qui a été utilisé lors de la préparation de la Stratégie Nationale-Education pour Tous (SNAEPT) en 2007. Il comporte trois blocs essentiels : (i) les ressources nationales, (ii) les dépenses courantes, et (iii) les dépenses d'investissement anticipées. L'un des avantages du modèle - qui tient compte du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du gouvernement - est qu'il permet de confronter a priori les disponibilités financières nationales avec les besoins à différents niveaux du système. Les projections de certains indicateurs macro-économiques combinés à ceux liés aux arbitrages en faveur du secteur éducatif permettent d'apprécier dans le temps les ressources domestiques dédiées au secteur éducatif.

Dans le plan, le scénario de coûts présenté repose essentiellement sur l'hypothèse de relèvement prudent en matière de croissance économique et de pression fiscale du PDNA. Ainsi, les ressources nationales, estimées à partir de l'effort fiscal anticipé par le Gouvernement et aussi ses arbitrages en faveur du secteur de l'éducation, sont évaluées à US\$ 952 millions (soit 22% des coûts totaux du plan).

De plus, les crédits déjà programmés par les agences de coopération sur la période du plan sont évalués à US\$ 404 millions (environ 9% de son coût). Dans ces conditions, les besoins addi-

tionnels de financement sont estimés à quelque \$US 2,9 milliards (soit en moyenne US\$ 594 millions l'an).

Les stratégies envisagées pour combler ce déficit de financement sont diverses. Certaines permettront de faire des économies sur des dépenses tandis que d'autres visent à mobiliser des ressources financières additionnelles. Au nombre de ces stratégies figurent : (i) une augmentation des ressources publiques et la rationalisation judicieuse des ressources éducatives ; (ii) l'élargissement du fonds fiduciaire géré par l'Unité de projet EPT ; (iii) la sollicitation de fonds additionnels auprès des partenaires bi- et multilatéraux ; (iv) la création d'un « fonds pour l'éducation » qui sera alimenté par le secteur privé haïtien, la société civile et la diaspora haïtienne et (v) la sollicitation de fonds auprès de fondations étrangères.

Pour assurer la réussite du plan, tout un dispositif de mise en œuvre est envisagé (chapitre 4) afin de permettre à tous les acteurs du système de jouer pleinement et efficacement leur rôle dans le processus. Des organes d'exécution, chacun avec un mandat spécifique, seront créés à trois niveaux : stratégique, tactique (planification et coordination) et opérationnel (mise en œuvre). Au niveau stratégique, il s'agira d'un Comité national stratégique (CSN) qui, présidé par le Ministre et regroupant de hauts fonctionnaires et cadres du MENFP, s'assurera du respect des grandes orientations du plan. Pour le niveau tactique, un Comité technique national (CTN) qui réunira - entre autres - les directeurs techniques, assurera, sous la coprésidence du Directeur Général du Ministère de l'éducation et du Directeur Général de l'INFP, la coordination technique de la mise en œuvre. Enfin, les structures départementales seront les principaux organes opérationnels qui seront chargés de la mise en œuvre du PO sur le terrain. Comme les directions techniques, ces structures départementales (DDE) seront appuyées par des groupes de travail.

Tels que précisés dans le chapitre en question, des mécanismes de concertation avec les partenaires et de suivi-évaluation sont aussi envisagés. Pour que le plan soit véritablement soutenu par tous et considéré comme un engagement national, une politique de communication sera développée et appliquée.

La mise en place d'une structure d'accompagnement, totalement indépendante et autonome, un Institut national d'études et de recherche en éducation (INERE), est aussi envisagée de manière à guider, sur la base de ses études et recherches, les décisions stratégiques relatives à la mise en œuvre du plan.

Enfin, sont identifiés et analysés dans le PO certains risques dont l'occurrence est susceptible d'entraver la mise en œuvre. Parmi ces risques l'on retrouve notamment l'insuffisance des financements, les faiblesses administratives ou institutionnelles, la résistance au changement, etc. A chacun de ces risques, est associée une stratégie de mitigation permettant de le contrer ou d'en réduire au maximum les effets.

EXECUTIVE SUMMARY

In late 2007 the Presidential Commission on Education and Training (GTEF) was established to draft a national strategy for addressing Haiti's educational needs from pre-school through post-secondary to include literacy and vocational-technical training. As this strategy neared completion (the National Pact for Education), the President of Haiti directed that an operational plan be developed to help guide the strategy's financing and implementation. As a consequence, in May 2010, the Ministry of Education and Vocational Training (MENFP) established a tripartite task force with representatives from the GTEF, MENFP and the Inter-American Development Bank (IDB) to prepare an Operational Plan (OP) with a five year time horizon.

The Operational Plan is comprised of four main chapters that address key aspects of the reform, expansion, and reconstruction of the national education system, much of which suffered tremendously from the devastating 12 January 2010 earthquake. The first chapter addresses problems related to organizing the educational sector, outlines salient features characterizing the sector since the launching of the National Plan for Education and Training (PNEF) in 1998, delineates issues associated with any reconfiguration and reform of the sector, and presents a vision to guide the journey upon which the country has now embarked.

The salient features outlined in Chapter 1 are, in essence, the problems facing the educational sector at all levels. These include: (i) the inadequacy and inequitable distribution of schools; (ii) the poor quality of educational services and weak internal efficiencies as evidenced by low levels of academic achievement coupled with high grade repetition and dropout; and (iii) poor sector governance and resources (human, financial) that limit the ability of the MENFP to carry out effectively its primary responsibilities of regulating, planning, and managing the education sector as a whole. The massive destruction by the earthquake of schools and administrative facilities (including MENFP's central building) as well as human life and materials have amplified the challenges faced by any effort to improve the national education sector (to include having increased the number of school aged children without access to schools already estimated at about 500,000).

Addressing such issues and reshaping the education sector to support the development of a new Haitian society and economy is based on the vision expressed in the Plan d'Action pour Relevement et le Développement d'Haiti: Les Grands Chantiers pour l'Avenir adopted by the government in March 2010. It aspires to achieve " ... une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation" *. This vision will serve as a backdrop for the Operational Plan, and from it will emerge guidelines necessary to overcome obstacles and achieve the hoped for modernization of the entire education sector. These guidelines are reflected in the thirty-three recommendations of the National Pact for Education. If followed successfully, they will allow the nation to have a quality educational and training system that is: (i) affordable to all Haitians regardless of gender, place of residence, or socio-economic status; (ii) consistent with the needs

* "... a learning society that will shape the able and innovative new citizens the country needs for rebuilding through universal access to basic education, to qualifications derived from a relevant vocational training system, and to a modern and efficient university network".

of the national economy; (iii) based on a common set of knowledge delivered by competent teachers in safe, appropriate environments; and (iv) governed and strengthened at all levels, with municipalities progressively playing a more active role in managing basic education including early childhood and pre-school.

Chapter 2 describes the organization of the National Pact's recommendations into nine axes (areas) of intervention in which concrete actions will be undertaken. These nine axes are: (i) overall governance of the sector; (ii) curriculum and programs; (iii) training and development of personnel, most especially teachers; (iv) support for early childhood (0-3 years), pre-school (4-5 years), and the three cycles of fundamental school (grades 1 through 9); (v) implementation of four year secondary education; (vi) consolidation and extension of the vocational training center network (both public and non-public); (vii) modernization and reconstruction of higher education; (viii) strengthening of special education; and (ix) elimination of adult illiteracy and provision of adult education opportunities. The strategy and actions associated with each axis reflect the expected change processes and results as summarized below.

In order for the education sector to function efficiently and effectively, there must be a more effective governance system at all levels. The present system is generally inappropriate or inadequate to achieve the objectives of the National Pact. Therefore, in addition to building sufficient human capacity in the MENFP, governance improvements will be sought through (i) better organization and functioning of MENFP's centralized and decentralized structures; (ii) strengthened planning, monitoring, and evaluation capabilities of all parts of the education sector to include the regulation, oversight, and control of schools at all levels (i.e., standards and accreditation); (iii) new governance and management mechanisms for vocational training and higher education; and (iv) local education commissions eventually responsible for early childhood through primary school.

Appropriate curriculum at each level of the educational system is the primary mechanism by which Haitian schools can effectively fulfill their mission to educate socially responsible and economically productive citizens who can contribute to the welfare of their families and nation. As a consequence, at all levels of the system, curricula will be revisited and adapted to the common set of knowledge and skills that have been (or will be) identified as crucial to the national development process. To this end, the Directorate of Curriculum and Quality (DCQ) of the MENFP will be strengthened. Critical elements of curricula and program development will include: (i) the development of Skills Benchmarks, (ii) competence in French, Creole, Spanish, and English; (iii) mastery of scientific knowledge and the tools of information technology; and (iv) appreciation of the rules that reinforce a sense of civic responsibility, a culture of peace, and a respect for the environment.

For years a lack of motivated and qualified personnel, especially teachers, has been a major obstacle to the provision of quality education in Haiti. With the ambitious objectives of the National Pact, this challenge will be even greater if the reform and expansion of the system is to succeed. To address this issue, the Operational Plan envisions a sustainable system of capacity building institutions and programs that can provide the training and professional development required by the educational system to meet its goals and for its personnel to have fulfilling and productive careers. As such, the initial training of preschool and fundamental teachers will be given by faculties of education from accredited universities. The teachers' schools (ENI) and the training center for the fundamental schools (CFEF) will be strengthened and affiliated with

public or private universities to achieve complementarities. Associated resource centers will be established for student support. Fundamental school staff (pedagogic, administrative) will receive continuing education through the Fundamental School and Pedagogical Support (EFA-CAP) network which will be reinforced. At the secondary level, teachers will be provided with discipline and pedagogical training through specialized higher education institutions. Finally, the MENFP's technical and administrative staff will undergo university training to enhance their technical and managerial skills while the Education Personnel Training Center (CFCE) will be restructured.

At all levels of the system, universal access to quality education is a paramount problem the State must face in reshaping the system. Initially, priority will be on early childhood through primary school, especially through the second cycle. It is planned to abolish school tuition and fees in the first two cycles of fundamental school (Pre-school through 6th grade) to accommodate all children of 6-12 years by 2015. By 2021, the goal will be to extend free compulsory universal education through the third cycle of fundamental. In addition to improved governance and improvement in the quality of education, the focus for achieving these goals will be to (i) provide adequate physical facilities to better accommodate the demand, and (ii) provide/subsidize the cost of education even for children in non-public schools provided they partner with the MENFP. Although the abolishment of school tuition and fees is critical for the achievement of the universal access goal at whatever level, this will be introduced gradually for financial and administrative capacity reasons. Specific actions will also be undertaken to enroll out-of-school children and over-aged children in accelerated programs. Finally, there will be three programs addressing at-risk situations for children: early childhood development and pre-school, nutrition, and special education for those with disabilities (physical, mental). The first of these will be achieved in part by providing all public schools with classrooms and facilities able to accommodate these special situations and through organizing, educating and reinforcing the structures and personnel responsible for this sub-sector.

Effective implementation of quality four year secondary schools is addressed in some detail in the Operational Plan. In order to achieve this objective, the OP focuses on the standardization of the four-year training cycle aligned with Skills Benchmarks established for primary education, full separation from the fundamental school (specifically the third cycle), and a single State-mandated exit examination. A common program of courses will be offered all students in the first two years. During the second two years, students will need to choose between four different tracks. The strategy to increase access and quality at the secondary level includes (i) the building of new public schools, (ii) the expansion of double shifts, (iii) the implementation of school laboratories, (iv) the revision and adaptation of curricula to meet a defined common base of skills and knowledge, and (v) the networking of schools. Existing secondary schools will evolve to institutions of four years while guaranteeing the continuing education of students presently enrolled in the traditional high school cohorts.

If not fully evident previously, the January 12th earthquake laid bare the deficiency in the country of an appropriately skilled workforce in terms of graduates of both vocational training and higher education. Restructuring the national education system entails the modernization of these two subsectors as a primary necessity for the recovery and development of the country. With respect to the technical and vocational education subsector, among other things, the Operational Plan includes: (i) reconstruction of destroyed schools; (ii) broader access to address regional and local needs; (iii) redesign of programs to more effectively adapt to and meet the

country's economic needs; (iv) establishment of a system to recognize formally and rationally the value and quality of professional vocations; and (v) governance reinforcement of this sub-sector in part through the establishment of management mechanisms that integrate private sector participation.

Under the Operational Plan, higher education will be restructured, reinforced, and expanded so as to provide the technical and intellectual skills and competencies required if Haiti is to fully develop as a country, adapt and utilize the technologies and information of the contemporary world, and compete effectively in a global economy. Specific initiatives include: (i) creation of a Ministry of Higher Education, Research, and Innovation and a council of university rectors and presidents; (ii) reform and modified authority of the State University of Haiti; (iii) extension of learning opportunities nationally through the strengthening and expansion of a network of regional autonomous public universities; (iv) establishment of new institutions of higher mathematics and inter-university advanced studies; (v) establishment of a national fund for the construction/reconstruction of university facilities and the modernization of the national information technology infrastructure; and (vi) establishment of a system for incentives for research and innovation by higher education institutions.

Over the five year duration of the Operational Plan, literacy and adult education are considered pillars in the restructuring of the nation's educational system. To this end, in addition to the establishment of a proper system of governance, it is proposed to address the phenomenon of illiteracy through an extensive campaign using the Cuban method (Yo Si Puedo). The 2015 goal is to reach 2.5 million Haitians who are now functionally illiterate. In addition to the literacy campaign, specific initiatives will be launched for the creation of new opportunities for lifelong learning opportunities for adults. Schools, religious institutions, municipal governments, non-profits, and other publicly oriented entities will be mobilized to achieve both these goals.

Chapter 3 of the Operational Plan details the estimated costs and financial conditions necessary for the plan to be implemented successfully. The total cost is projected at US\$ 4.3 billion over the five year planning period with approximately two-thirds for operating costs and one-third for capital. These funds would be allocated as follows: US\$ 301 million for early childhood and pre-school education; US\$ 1,823 million to the first two cycles of fundamental (primary) education; US\$ 394 million for the third cycle of fundamental education; US\$ 283 million for secondary schools; US\$ 204 million for vocational and technical training; US\$ 43 million for initial and continuing education of teachers; US\$ 571 for health and nutrition services in the schools; US\$ 86 million for literacy and continuing adult education; US\$ 54 million for strengthening governance and administration of the education sector (to include accreditation); and US\$ 560 million for the development, reconstruction, and modernization of higher education.

These financial estimates were calculated using a simulation model previously used in the preparation of the National Strategy for Education for All (SNAEPT) in 2007. The model comprises three basic blocks: (i) national resources, (ii) operating expenditures, and (iii) capital expenditures. One advantage of the model is that it allows a priori comparison between national financial availabilities and population needs over time with respect to 2015 national development objectives. Macro-economic forecasting combined with budget targets related to the educational sector allow for assessing domestic resources potentially dedicated to the education sector on a year-by-year basis. The model also takes into account the government midterm expenditures framework. The scenario utilized in the Operational Plan is essentially based on the assumption

of cautious recovery in terms of economic growth and central government current revenue of the Post-Disaster Needs Assessment (PDNA).

Using such an approach and assumptions, domestic resources over the five years of the plan are projected at US\$ 952 million (approximately 22% of Operational Plan needs). For the same period, appropriations already programmed by international donors and cooperation agencies amount to US\$ 404 million (approximately 9% of the cost of the plan). Thus, the financing gap that must be addressed is approximately US\$ 2.9 billion, or an average of US\$ 594 million for each of the next five years. Proposed strategies to fill this gap include: (i) increasing domestic resources dedicated to the education sector; (ii) soliciting additional funding from bi- and multi-lateral donors; (iii) creating "Fonds pour l'Éducation" (Education Funds) to be provided by the Haitian private sector, civil society, and Haitian Diaspora; (iv) soliciting donations from foreign foundations; and (v) enlarging the fiduciary fund administered by the World Bank office in Haiti.

In order to ensure the plan is successfully implemented, a multi-faceted mechanism is proposed in Chapter 4 that will enable all actors in the education system to fully and effectively play a role in the process. Executive bodies with specific mandates will be created at three levels: strategic; planning and monitoring; and operational. At the highest level, a Strategic National Committee (CSN) will be established to ensure implementation of the broad precepts of the plan. The CSN will be chaired by the Minister of Education and Vocational Training and include senior officials, managers, and others as appropriate. At the planning and monitoring level, a Technical National Committee (CTN) will be in charge of the technical planning, coordination and monitoring of the Operational Plan's implementation. The CTN will be under the shared chairmanship of the General Directors of the MENFP and of the National Institute for Technical and Vocational Training (INFP) with MENFP's Technical Directors as members of this committee. Finally, the departmental and technical structures and directorates, supported by working groups, will constitute the main operational entities responsible for the field implementation of the plan.

In addition to the preceding, a number of other mechanisms have been proposed to increase the likelihood the Operational Plan can be successfully implemented. These include: (i) consultation with external financial and technical partners; (ii) the design and use of monitoring and evaluation mechanisms; and (iii) the establishment of a complementary but autonomous institution—the National Institute of Studies and Research in Education (INERE)—to independently evaluate the progress and effectiveness of implementation and make strategic and operational recommendations based on this evaluation. Furthermore, in order for the plan to be truly supported by all stakeholders and held as valuable and essential for the nation's well-being, a communication strategy will be devised and implemented. Finally, various risk factors are identified and analyzed that may impede or prevent its successful implementation. These risk factors include lack of sufficient funding, administrative and institutional weaknesses, and reluctance to change. A strategy to address and hopefully mitigate and minimize each of the risks identified has been outlined in the plan.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
APC	Approche Par Compétence
ASEC	Assemblée des Sections Communales
BDS	Bureau de district scolaire
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIZ	Bureau d'Inspection de Zone
BM	Banque Mondiale
BUGEP	Bureau de Gestion de l'Éducation Préscolaire
CA	Conseil d'Administration
CASAS	Commission d'Adaptation Scolaire et d'Appui Social
CASEC	Conseil d'Administration des Sections Communales
CEFOPAFOP	Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique
CFCE	Centre de Formation des Cadres de l'Éducation
CFEF	Centre de Formation des Enseignants du Fondamental
CIRH	Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti
CME	Commission Municipale d'Éducation
CM	Centres Ménagers
CNEF	Conseil National d'Éducation et de Formation
CNM	Commission Nationale Multisectorielle
CONESRI	Conseil de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
COSPÉ	Consortium des Organisations du Secteur Privé de l'Éducation
CSN	Comité Stratégique National
CTN	Comité Technique National
DAA	Direction des Affaires Administratives
DAEPP	Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat
DCQ	Direction du Curriculum et de la Qualité
DDE	Direction Départementale d'Éducation
DESRS	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DEF	Direction de l'Enseignement Fondamental
DFP	Direction de la Formation et du perfectionnement
DGA	Direction Générale Adjointe
DIPE	Développement Intégral de la Petite Enfance
DPE	Direction de la Petite Enfance
DSNE	Direction Santé Nutrition Education

DT	Directions Techniques
EEP	Établissements d'Éducation Professionnelle
EET	Établissements d'Éducation Technique
EFA	Établissements de Formation Agricole
EFACAP	École Fondamentale d'Application et Centre d'Appui Pédagogique
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
EPS	Education Physique et Sportive
FAFEN	Fonds d'Appui pour la Formation en Entreprise
FONHEP	Fondation Haïtienne de l'Enseignement Privé
FSE	Faculté des Sciences de l'Éducation
GTEF	Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IERALC	Institut Interuniversitaire d'Etudes Régionales Amérique Latine et Caraïbe
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
IMOA	Initiative de Mise en Œuvre Accélérée
INFP	Institut National de la Formation Professionnelle
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MO	Mise en Œuvre
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OLPC	One Laptop Per Child
ONAPE	Office National du Partenariat en Education
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PAA	Plan d'Action Annuel
PANEF	Pacte National sur l'Éducation et la Formation
PARGSEH	Programme d'Amélioration et de Renforcement de la Gouvernance du secteur de l'Éducation en Haïti
PDNA	Post Disaster Needs Assessment
PIB	Produit Intérieur Brut

PMO	Plan de Mise en Œuvre
PNEF	Plan National de Formation et d'Éducation
PNUD	Fonds des Nations Unies pour le Développement
PO	Plan Opérationnel
PRI	Projet de Renforcement Institutionnel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAEPP	Service d'Appui à l'Éducation Privée et au Partenariat
SAP	Service d'Appui Pédagogique
SEA	Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation
SNA / EPT	Stratégie Nationale d'Action / Éducation Pour Tous
SIG	Système d'Information de Gestion
SFP	Système de Formation Professionnelle
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UE	Union Européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
UEP	Unité d'Études et de Programmation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPSAC	Université Publique du Sud Aux Cayes
USAID	United State Agency for International Development

Liste des tableaux

Tableau 2.1	52
Activités programmées pour le renforcement des structures du MENFP	
Tableau 2.2	53
Activités à mener pour renforcer les capacités de planification du MENFP	
Tableau 2.6	57
Activités pour la restructuration des programmes et curricula	
Tableau 2.7	59
Activités pour le développement professionnel des personnels du système	
Tableau 2.8	60
Activités programmées pour améliorer la GRH du MENFP	
Tableau 2.9	62
Activités nécessaires sur la période pour le développement de la petite enfance	
Tableau 2.10	62
Activités pour le renforcement de la gouvernance du sous-secteur de la Petite Enfance	
Tableau 2.11	64
Activités programmées sur la période pour assurer l'accès à l'éducation préscolaire	
Tableau 2.11	64
Activités nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire	
Tableau 2.12	68
Activités programmées pour garantir l'accès à l'éducation fondamentale	
Tableau 2.13	70
Activités nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation au fondamental	
Tableau 2.14	71
Activités pour le renforcement de la gouvernance du sous-secteur du fondamental	
Tableau 2.15	73
Activités programmées sur la période pour la modernisation du secondaire	
Tableau 2.16	74
Activités nécessaires à l'accroissement de l'accès à l'enseignement secondaire	
Tableau 2.17	75
Activités pour améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et l'efficacité interne du sous-secteur	
Tableau 2.18	76
Activités nécessaires au renforcement de la gouvernance du sous-secteur du secondaire	
Tableau 2.19	78
Activités nécessaires à instituer un dispositif intégré de gouvernance du sous-secteur de la formation professionnelle	
Tableau 2.20	79
Activités nécessaires à l'accroissement de l'offre de formation professionnelle	
Tableau 2.21	80
Activités pour accroître le financement du sous secteur de la formation professionnelle	
Tableau 2.22	83
Activités nécessaires a la réorganisation de la gouvernance de l'enseignement supérieur	
Tableau 2.24	84
Activités pour le développement des Universités en région	

Tableau 2.25	
Activités programmées pour soutenir le secteur non public et le développement technologique dans les Universités	85
Tableau 2.26	
Activités programmées pour le renforcement de la recherche et de l'innovation scientifiques	85
Tableau 2.27	
Activités programmées pour renforcer l'intégration d'Haïti dans l'espace universitaire latino-américain et caribéen	86
Tableau 2.28	
Activités nécessaires à l'accroissement de l'accès des jeunes en situation de handicap à l'éducation	88
Tableau 2.29	
Activités nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation spéciale	88
Tableau 2.30	
Activités nécessaires au renforcement du système de pilotage de l'éducation spéciale	89
Tableau 2.31	
Activités à développer pour l'éradication de l'analphabétisme	91
Tableau 2.32-	
Activités pour augmenter les possibilités d'intégration des néo-alphabétisés à la vie socio-économique	92
Tableau 3.1	
Coûts, ressources et besoins de financement ('000 US\$), 2011-2015	97
Tableau 3.2	
Crédits nécessaires par axe d'intervention et par an ('000 000 US\$)	98
Tableau 3.3	
Impact du séisme sur le PIB	98
Tableau 3.4	
Indicateurs économiques, financiers et démographiques projetés	99
Tableau 3.5	
Moyens financiers pour le préscolaire public	101
Tableau 3.6	
Indicateurs sélectionnés et dépenses anticipées pour l'enseignement fondamental régulier (1 ^{er} et 2 cycles)	102
Tableau 3.7	
Prise en charge dans le cycle fondamental des enfants en dehors du système	103
Tableau 3.8	
Formation initiale des enseignants et formation continue des agents éducatifs du fondamental I et II	104
Tableau 3.9	
Coût de l'introduction des NITC	105
Tableau 3.10	
Investissements nécessaires dans l'enseignement fondamental (1 ^{er} et 2 cycles)	105
Tableau 3.11	
Indicateurs sélectionnés et dépenses courantes dans le Fondamental 3 public	106
Tableau 3.12	
Constructions et réhabilitations nécessaires dans le fondamental 3 public	107
Tableau 3.13	
Dépenses courantes dans l'Enseignement secondaire	108
Tableau 3.14	
Constructions et réhabilitations nécessaires dans le secondaire	108
Tableau 3.15	
Dépenses courantes du programme Santé-Nutrition	109

Tableau 3.16 Dépenses courantes du programme Alphabétisation et Post-Alphabétisation	110
Tableau 3.17 Dépenses courantes et de capital pour l'enseignement technique et professionnel	110
Tableau 3.18 Dépenses de renforcement des capacités	111
Tableau 3.19 Moyens financiers pour le développement de l'enseignement supérieur, 2011-2015	111
TABLEAU 1 Axes du PO, DET et GT envisagés	146

Liste des figures

Volet A	93
Volet B	93
Figure 3.1 Crédits nécessaires par axe d'intervention et type de dépenses (^000 000 US\$), 2011-2015	93
Figure 3.2 Disponibilités et besoins (en % des coûts estimés du Plan)	113
Figure 4.1 Organisation de la mise en œuvre du PO	115
Figure 1 Les Axes d'Interventions du PO	145
FIGURE 2 Les GT par rapport aux structures actuelles du MENFP	151

Liste des Annexes

Annexe A Plan d'une école fondamentale de 9 salles de classe avec les 2 espaces préscolaires	127
Annexe B Détails sur la structure de Gouvernance du FAEPT	128
Annexe C Mecanisme de financement du PO	129
Annexe D Les grandes recommandations du GTEF	130
Annexe E Organigramme actuel du MENFP	134
Annexe F Cadre de partenariat entre le MENFP et les PTF pour la mise en œuvre du Plan Opérationnel	135
Annexe G GROUPES DE TRAVAIL EN APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPÉRATIONNEL 2010-2015	143

INTRODUCTION

A l'initiative du Président de la République en 2007, une Commission présidentielle, plus connue sous le nom de Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF), réunissant les représentants de tous les secteurs de la vie nationale, a été mis en place avec pour mission de dégager les éléments consensuels devant constituer un Pacte national pour l'éducation et la formation (PANEF) destiné à orienter le développement du système éducatif pour les 20 à 25 prochaines années. Après le séisme dévastateur et meurtrier du 12 janvier 2010 où le secteur de l'éducation a été particulièrement frappé, le mandat de la Commission a été élargi afin de prendre en compte les implications de cette catastrophe sur la reconstruction du système éducatif.

En mai 2010, les premières conclusions du travail ont été présentées par la Commission au Chef de l'État qui, dans le même temps, a demandé au titulaire du Ministère de l'Éducation Nationale de préparer, pour les cinq prochaines années, le plan opérationnel (PO) des recommandations du GTEF pour la refondation du système éducatif. C'est ainsi que le Ministre de l'Éducation, avec la participation de la BID, a constitué une Taskforce tripartite (MENFP, GTEF et BID), dont le présent document est le résultat global de son travail.

Le rapport de travail produit par le GTEF - et soumis à l'exécutif - a mis en lumière les principaux problèmes auxquels se trouve confronté le système éducatif ainsi que les obstacles qui freinent son développement. Pour y remédier, le GTEF a proposé la reconstruction d'un système éducatif fondé sur les valeurs haïtiennes et sur un nouveau modèle de société. A cet effet, il a défini la vision et les grandes orientations stratégiques sous-tendant ce nouveau système d'éducation. Ces orientations se traduisent dans un ensemble de 33 recommandations (regroupées en axes d'intervention dans le plan) qui indiquent les dispositions à prendre et les changements nécessaires pour la refondation dudit système. Au nombre de ces mesures figurent, la réorganisation de la gouvernance du système, la gratuité et l'obligation scolaires au fondamental, la mise en place effective de l'enseignement secondaire de 4 ans qui implique, à terme, la suppression des examens officiels organisés en 6ème AF et en terminale I (Rhéto), la refonte du curriculum et des programmes, la modernisation de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Ce plan opérationnel est une entreprise qui, d'une part, reflète la détermination de l'État à résoudre les problèmes chroniques du système éducatif et, d'autre part, se veut l'expression des efforts qui seront consentis par l'État pour assurer le bien-être de la population et garantir un meilleur avenir aux générations futures. Le PO, préparé selon une démarche fortement participative impliquant tous les acteurs et partenaires du système éducatif, est articulé autour de quatre chapitres. Le premier chapitre traite de la situation du système éducatif et des contraintes qui entravent son développement, de la vision et des grandes priorités dégagées pour la modernisation du système, ainsi que du regroupement des principales recommandations du GTEF. Le second chapitre, expose les grands axes et stratégies d'intervention en présentant les objectifs poursuivis, résultats attendus assortis d'indicateurs et les activités à développer pendant les cinq années du plan. Pour chaque objectif et groupe de résultats, les activités sont présentées dans un tableau qui indique, sur une base annuelle, leurs périodes d'exécution. Le troisième chapitre projette l'enveloppe des moyens financiers nécessaires (désagrégés par axe

d'intervention, par nature et postes de dépenses) à la mise en œuvre du plan et présente, sur la base d'une analyse de l'environnement macroéconomique du pays, les engagements financiers de l'Etat sur la période. Il traite aussi des promesses d'appuis financiers des partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur tout en indiquant les principales stratégies pouvant permettre de mobiliser des ressources financières additionnelles pour combler le déficit de financement des activités du plan. Enfin, le dernier chapitre traite des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan. Il identifie aussi un certain nombre de risques majeurs dont la survenance pourrait affecter l'exécution du plan et propose, à cet effet, certaines stratégies de mitigation.

CHAPITRE I

PROBLEMATIQUE GENERALE DE LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF

1.1. Structure et organisation actuelle du système éducatif

Le système éducatif haïtien comprend les secteurs formel et non formel. Le secteur non formel s'occupe de l'alphabétisation et la post-alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus. Quant au secteur formel, en plus de la formation technique et professionnelle, il s'organise selon quatre grands niveaux : (i) l'éducation préscolaire; (ii) l'enseignement fondamental (iii) l'enseignement secondaire et (iv) l'enseignement supérieur. L'éducation préscolaire, destinée aux enfants de 3 à 5 ans, n'est pas obligatoire. Il vise l'éveil et la stimulation de l'enfant aux plans émotionnel, physique et social. Selon les vœux de la réforme Bernard (1982) et du plan national d'éducation et de formation (PNEF)¹ de 1997, l'enseignement fondamental doit être complet et organisé en trois cycles. Les deux premiers cycles, obligatoires et gratuits sur le plan légal, forment l'éducation de base correspondant à l'enseignement primaire (dans le système traditionnel) et concernent les enfants âgés de 6-11 ans. Le troisième cycle, rattaché aux deux premiers, regroupera les trois premières classes du secondaire traditionnel de 7 ans dont la réorganisation est en expérimentation depuis 2007. Cependant, la réalité d'aujourd'hui est que la quasi-totalité des écoles fondamentales n'ont que les deux premiers cycles ; l'enseignement qui y est dispensé (sans être gratuit) dure 6 ans et conduit à l'acquisition des connaissances et compétences de base pour les apprentissages futurs ou à l'insertion dans le milieu économique. Ces années d'enseignement sont sanctionnées par une attestation d'éducation de base qui est une mesure transitoire en attendant la généralisation et l'obligation de l'enseignement fondamental complet qui marquera la rupture définitive avec le système traditionnel. Bien que le troisième cycle reste encore rattaché au secondaire qui prépare aux études supérieures, son enseignement conduit, suite à un examen officiel, au diplôme d'enseignement fondamental.

La démarcation de l'enseignement secondaire traditionnel résulte d'une succession de décisions ministérielles qui ont officialisé en 2001 les examens de 9e année fondamentale. La mise en application en 2007 du nouveau secondaire dans des écoles a conduit à une situation d'hybridation, de chevauchement et de confusion. Les établissements offrant le secondaire traditionnel de 7 ans, de même que ceux qui n'en comptent que les 3 premières années, présentent leurs élèves aux examens d'Etat de 9e année fondamentale et continuent à être considérés comme des écoles de niveau secondaire. Le chevauchement concerne 66 % des 2277 établissements, puisque que seulement 34% n'offrent que le 3e cycle fondamental mais sont classées de niveau secondaire. De plus, avec l'expérimentation du nouveau secondaire de 4 ans dans près de 7 % des établissements qui continuent à offrir le secondaire traditionnel, se présente un cas de figure extrême de l'hybridation où l'ancien et le nouveau - soumis au même style de gestion - coexistent dans un même établissement et pour le même niveau d'enseignement. De ce fait, le niveau secondaire se présente plus comme un regroupement de l'enseignement traditionnel et du nouveau type d'enseignement prôné par la réforme, d'où la confusion qu'il entretient chez la plupart des parents et d'autres acteurs du système.

1.- MENJS (1997). Plan National d'Education et de Formation. Port-au-Prince, Haïti.

La formation technique et professionnelle, d'une durée variable selon les filières, prépare à l'emploi dans divers domaines ou à la poursuite d'études supérieures. Elle est dispensée selon deux réseaux : (i) le réseau formel à travers les centres ou établissements de formation professionnelle et (ii) le réseau informel à travers le «système d'apprentis».

Le réseau formel comporte près de 400 centres regroupés en cinq catégories d'établissements auxquels l'étudiant accède selon le nombre d'années de scolarité accomplies. Ce sont : 1) les établissements d'éducation technique (EET), à partir d'au moins neuf années d'études ; 2) les établissements d'éducation professionnelle (EEP) à partir de sept ans de scolarité pour recevoir principalement une formation pratique; 3) les établissements de formation agricole (EFA) exigeant au moins dix années d'études préalables pour devenir technicien agricole; 4) les centres ménagers (CM) à partir de sept années de scolarité; 5) les centres de formation professionnelle (CFP), requérant le niveau d'alphabétisation de base pour devenir ouvrier semi-qualifié. Ces cinq catégories d'établissements relèvent principalement de quatre ministères (MENFP, MAST, MARNDR et MTPTC)² qui, à eux seuls, gèrent directement 309 centres de formation professionnelle. Selon leurs sources de financement, ces centres de formation sont soit publics, soit mixtes (quand une partie des salaires est couverte par des subventions publiques), soit privés. Contrairement aux formations de courte durée³, offertes dans le cadre des projets, celle dispensée dans les centres, généralement conçue selon un cadre scolaire, est plus souvent inapte à prendre en compte les besoins des travailleurs et du marché du travail.

Quant au «système d'apprentis» du réseau informel, au sujet duquel très peu d'informations sont disponibles, la formation y est offerte sur le tas chez un «boss formateur» ou un employeur.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il comprend un ensemble disparate d'établissements de petite taille offrant à peu près les mêmes domaines de formation dont la durée des études varie de 3 à 5 ans pour le niveau de premier cycle universitaire. Le corps professoral détenant principalement une licence ou une maîtrise ne bénéficie pas de statut institutionnel et offre son enseignement d'un établissement à l'autre en l'absence d'autre emploi plus stable. Les étudiants qui connaissent des conditions de vie souvent précaires n'ont pas accès à des bibliothèques ni ne reçoivent pas l'encadrement nécessaire à leur formation et à la rédaction du mémoire de fin d'études, bouclant le premier cycle universitaire. En conséquence, la majorité n'arrive donc pas à être diplômée. D'un autre côté, les divergences d'interprétation au sujet des articles de la constitution de 1987 ont conduit à une confusion quant au rôle de l'université d'Etat d'Haïti (UEH). Cela semble expliquer, en grande partie, le flou qui prévaut dans l'organisation de ce sous-secteur. Dans de telles conditions générales, l'enseignement supérieur ne peut pas remplir adéquatement ses missions.

A l'exception des deux premiers cycles de l'enseignement fondamental où le texte de la réforme éducative de 1982 prévoit l'enseignement dans les deux langues officielles (français et créole) et de façon équilibrée, la langue d'enseignement adoptée dans les autres niveaux du système formel est le français.

2.- MAST : Ministère des Affaires Sociales et du Travail ;

MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;

MENFP: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle;

3.- La première expérience de formation de courte durée a été réalisée en 2000 avec le projet FAFEN qui ciblait les travailleurs en emploi. La durée de la formation variait de 15 à 90 heures. La seconde expérience, débutée en 2006 dans le cadre du dernier projet d'appui à l'INFP, visait la formation de plusieurs milliers de jeunes de 15 – 24 ans en situation marginale à partir de programmes de formation ne dépassant pas six mois.

La constitution de 1987 et le décret loi de 1989, confèrent au Ministère de l'éducation Nationale et de la formation Professionnelle (MENFP) la charge, entre autres, d'organiser, de développer, de moderniser le système éducatif et mettre en œuvre toutes les politiques de l'Etat en matière d'éducation, et de formation professionnelle. Pour accomplir cette mission, le MENFP regroupe en son sein des structures centrales et déconcentrées (voir organigramme actuel en annexe E). Toutes les grandes orientations éducatives (enseignement supérieur excepté) ou décisions stratégiques émanent de l'administration centrale du Ministère qui est composée du Cabinet du Ministre auquel est rattachée la Cellule de pilotage - qui fait le lien entre le MENFP et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; d'une Direction Générale à laquelle sont rattachées des directions administratives et techniques chargées des différents aspects ou niveaux du système et une direction générale adjointe. Au niveau déconcentré, sous la coordination de la Direction Générale Adjointe (DGA/DDE), se retrouvent les directions départementales d'éducation (DDE) dont la mission principale est d'assurer, de concert avec les bureaux de district scolaire (BDS) et les bureaux d'inspection de zone (BIZ) qu'elle coiffe, l'opérationnalisation des décisions prises au niveau central en ce qui concerne, particulièrement les sous-secteurs préscolaire, fondamental et secondaire.

La gestion de l'alphabétisation des adultes est confiée à une Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation (une structure autonome) et celle de la formation technique et professionnelle est assurée par une structure déconcentrée du MENFP, l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP). Toutefois, il convient de signaler que certains ministères sectoriels (MAST, MTPTC, MAR-NDR, etc.) offrent, dans leurs champs de compétences, des services de formation professionnelle diplômante en dehors de tout contrôle du MENFP.

Quant à l'enseignement supérieur, la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) du MENFP a le mandat d'en assurer la gestion et la régulation. Mais, en raison de ses faiblesses institutionnelles et des conflits socio-politico-juridiques entre l'exécutif et le rectorat de l'UEH qui revendique aussi le pouvoir régalién, la gouvernance du secteur n'est pas vraiment prise en charge.

Au niveau des écoles fondamentales, la gestion quotidienne est assurée par diverses entités : (i) des administrations municipales ou mairies (pour les écoles communales), des associations communautaires (pour les écoles communautaires), des structures congréganistes ou laïques (pour les écoles protestantes et catholiques), des ONG et des structures étatiques relevant des DDE (pour les écoles publiques).

1.2. Analyse-diagnostic du système éducatif

Le système éducatif, depuis plus de deux décennies, fait face à des problèmes tant sur le plan de l'offre (accès et participation), de l'efficacité interne, de la qualité et de l'efficacité externe que de la gouvernance. Ces problèmes se sont aggravés avec le séisme du 12 janvier 2010 qui a été très dévastateur pour l'ensemble du secteur de l'éducation.

1.2.1. Au plan de l'offre

Les problèmes chroniques auxquels est confronté le système éducatif constituent une entrave majeure au développement de l'accès à des services éducatifs. A tous les niveaux du système (du préscolaire au supérieur), eu égard à l'ampleur de la demande sociale, l'offre est largement

insuffisante et inégalement répartie. Selon le dernier recensement scolaire (2002-2003)⁴, dans aucun des sous-secteurs les taux nets de scolarisation n'atteignent pas plus que 76%. Au niveau des deux premiers cycles du fondamental, plus de 500 000 enfants en âge scolaire sont en attente de scolarisation. Cette situation ne fait qu'alimenter la masse d'analphabètes, estimés à près de 3 millions dont 52% de femmes. Bien que, ces dix dernières années, une importante augmentation des effectifs et des écoles - due principalement aux efforts consentis face aux besoins criants - soit observée, la couverture scolaire reste insuffisante et incomplète. Les taux bruts de scolarisation estimés à 67% dans le préscolaire, 136% dans les deux premiers cycles du fondamental, 46% dans le 3e cycle du fondamental et 22% au secondaire, témoignent de cette insuffisance à tous les niveaux de fréquentation scolaire. Le taux élevé aux deux premiers cycles du fondamental s'explique par les multiples redoublements, le surpeuplement des classes et l'importance du nombre (72% des effectifs soit 1 500 000 enfants) de surâgés⁵ dans ce niveau d'enseignement. Avec moins de 1000 étudiants pour 100 000 habitants dans l'enseignement supérieur et moins de 9000 étudiants en formation professionnelle sur l'ensemble du territoire national, la situation de l'offre n'est pas différente dans ces deux sous-secteurs.

Outre l'insuffisance de la couverture scolaire incomplète, l'inégalité dans la répartition géographique de l'offre est un autre obstacle majeur à la fréquentation scolaire. Cette inégalité, non observée au niveau du genre⁶, en partie liée à la concentration des établissements scolaires, implantés sans aucune analyse de la densité de la population scolarisable et de l'habitat, dans des zones urbaines. En 2007, le DSNCRP⁷ a fait état de plus d'une vingtaine de sections communales dépourvues d'infrastructures scolaires et d'environ 145 n'ayant aucune infrastructure scolaire publique. Cette même observation est valable pour le sous-secteur de la formation professionnelle où avant le séisme plus de 2/3 des 115 centres professionnels supervisés par l'INFP retrouvaient dans le département de l'Ouest, plus précisément dans la Capitale et ses environs. Certains départements géographiques tels les Nippes, le Nord-Ouest, le Centre, la Grande-Anse et le Sud-est sont particulièrement mal lotis. Comme indiqué précédemment, exception faite pour l'enseignement supérieur (comptant 100000 étudiants selon les statistiques sommaires de la DESRS) où le poids de l'Etat dépasse celui du privé avec 60% des effectifs contre 40%, l'offre d'éducation à tous les niveaux - y compris dans le sous-secteur de la formation professionnelle - est à forte prédominance privée. Elle représente 93% des effectifs du préscolaire, 81,5% des effectifs des deux premiers cycles du fondamental, 74% des effectifs du troisième cycle et près de 77% des effectifs du secondaire. En termes d'infrastructures scolaires, le parc scolaire est à plus de 90% privé. Cette situation combinée au fait que l'offre des services éducatifs dans le privé est à la charge exclusive des familles, le coût de la scolarisation s'avère élevé, voire même prohibitif, notamment pour les plus pauvres qui représentent environ 76% de la population. En ce sens, le coût élevé de l'éducation pour les familles devient un autre obstacle majeur qui limite sévèrement l'accès des enfants à ce service. Et, comme le soulignent près de 40% des répondants à l'enquête réalisée en 2003 sur les conditions de vie en Haïti par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), c'est aussi le motif majeur de l'abandon scolaire.

L'état de l'offre scolaire, déjà assez alarmant, s'est empiré sous l'ampleur des dégâts causés par le séisme du 12 janvier 2010 aux infrastructures scolaires et sur les autres secteurs de la vie

4.- MENFP-DPCE (2003). *Annuaire statistique-recensement scolaire 2002-2003*. Port-au-Prince.

5.- Le phénomène des surâgés, enfants dépassant au moins de 2 ans de l'âge scolaire, est une des caractéristiques du système.

6.- Selon les statistiques éducatives de 2002-2003, il ya 50% de filles dans le préscolaire et 49% dans le fondamental et le secondaire.

7.- MPCE (2007). *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté*. Port-au-Prince : Service des statistiques.

.. - - - - -

nationale. La situation de l'offre éducative devient autrement plus précaire. En effet, alors qu'en 2008, suite au passage de trois cyclones et un ouragan, on avait dénombré 3900 établissements scolaires détruits ou endommagés à l'échelle du pays, l'impact du tremblement de terre s'est concentré dans trois des dix départements. Dans le département de l'Ouest qui regroupe environ 50% des effectifs du système, ce sont près de 80 % du parc scolaire ont été détruits ou endommagés par le séisme. Les infrastructures du secteur public qui représentaient moins de 6% de l'offre scolaire, sont détruites à plus de 77% ; celles du réseau non public sont affectées à plus de 79% de leurs établissements qui représentaient alors plus de 90% de l'ensemble des établissements scolaires. Dans le Sud-est, 71 établissements du secteur public et 208 du non public sont détruits et endommagés. Dans les Nippes, on compte 32 écoles détruites et endommagées pour le secteur public et 113 pour le non public. Au total, ce sont 4268 établissements scolaires qui ont été détruits ou endommagés.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les infrastructures de ce sous-secteur sont quasiment inexistantes. En effet, 8 des 9 centres publics et l'ensemble des 11 centres subventionnés et la quasi-totalité des centres privés reconnus par l'INFP ont été très sérieusement endommagés ou détruits, jetant sur le pavé l'ensemble des étudiants qui fréquentaient ces établissements. Au niveau de l'enseignement supérieur, le tableau qui prévaut pour les autres sous-secteurs est aussi valable. Les bâtiments des institutions d'enseignement supérieur, généralement concentrés à plus de 80% dans le département de l'Ouest, ont été détruits et endommagés à plus de 90%. Dans l'ensemble du secteur, tous les niveaux confondus, les pertes en vies humaines sont énormes (personnel enseignant et non enseignant).

1.2.2. Au plan de l'efficacité interne

En plus des problèmes d'accès, le système éducatif présente de sérieux problèmes d'efficacité interne, impliquant d'énormes gaspillages de ressources. Les données disponibles (IHESI, 2003)⁸ indiquent que seulement 19% des entrants dans le système (enfants de 6 ans et plus) auraient achevé au moins une année du cycle secondaire. Et, comme souligne la SNA/EPT (MENFP, 2007), sur une cohorte entrant en 7e AF, à peine 7,83% obtiennent le diplôme de fin d'études classiques. Ceci explique l'importance des redoublements et des abandons à tous les niveaux du système. En 2003, dans l'ensemble des deux premiers cycles du fondamental, le taux moyen de redoublement est estimé à 14%. Et, le premier cycle est celui qui présente les taux les plus élevés ; soit 15% en 1e AF, 16% en 2eAF et 15% en 3e AF. Quant aux taux d'abandon, la moyenne est de 12% et les pics sont observés en 6e AF (26%) suivie de la 1ere AF (15%). A tout ceci s'ajoutent le faible taux de survie en 5e AF (estimé à 57,7%) et les faibles taux d'achèvement respectivement au troisième cycle fondamental (33%) et aux deux premiers cycles (68%). Une telle inefficacité interne peut être observée dans les autres ordres d'enseignement, notamment du secteur public où la stratégie de sélection (en vertu de la limitation des places assises) est pratiquée.

1.2.3. Au plan de la qualité

Les difficultés observées quant à la capacité du système éducatif à assurer la rétention et la progression des cohortes qui y ont accédé ne sont pas sans lien avec les problèmes de qualité que connaît l'éducation haïtienne. De fait, les performances scolaires sont, d'une manière générale,

8.- IHESI-Ministère de l'Economie et des Finances (2003). *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti. Volume I. Port-au-Prince : Bureau du recensement.*

en deçà des attentes de la communauté éducative et se traduisent en des pertes autant pour l'Etat que pour les familles. Les taux de diplomation ou de réussite aux examens officiels sont à tous les niveaux d'enseignement faibles. Ils sont généralement autour de 70% pour le fondamental ; moins de 30% pour la terminale I (rhéto) et entre 40 et 50% pour la terminale II (philo). Ces rendements scolaires médiocres enregistrés dans le système sont dus, entre autres, aux mauvaises conditions d'apprentissage et d'enseignement qui résultent d'une combinaison de facteurs, à savoir: inadéquation des matériels didactiques (lorsqu'ils existent) ; indisponibilité et inadaptation des manuels scolaires ; problèmes sanitaires et nutritionnels des enfants ; insuffisance du temps réel d'apprentissage ; faiblesse du dispositif d'encadrement des élèves ; faiblesse du système de supervision scolaire et d'encadrement des maîtres ; ratios élève/maîtres relativement élevés ; déséquilibre prononcé du bilinguisme (prédominance sous tous les angles du français, généralement mal maîtrisé par les enseignants, sur le créole) ; sclérose des pratiques pédagogiques ; démotivation des enseignants vis-à-vis de la fonction enseignante ; méthodes d'évaluation orientées plutôt vers la restitution de connaissances ; absence ou insuffisance de ressources didactiques (telles que bibliothèques, laboratoires, etc.) et manque de formation disciplinaire et pédagogique des enseignants à tous les niveaux du système. La majorité des enseignants du préscolaire et des deux premiers cycles du fondamental sont sous-qualifiés. Des enseignants qui n'ont reçu aucune formation initiale en rapport avec l'enseignement, mais aussi des enseignants dont le niveau académique ne dépasse pas le 3^e cycle fondamental, enseignent dans le fondamental. D'après le dernier recensement scolaire (2002-2003), la proportion d'enseignants qualifiés dans le préscolaire et le fondamental (cycles 1 et 2) est respectivement estimée à 34% et 16% environ. L'enseignement secondaire (traditionnel) présente un tableau différent avec un personnel enseignant plus ou moins qualifié au plan des compétences disciplinaires, mais vieillissant et largement insuffisant. Plus de 86% des 7 000 personnes qui composent ce personnel ont atteint l'âge de la retraite, alors qu'aucune mesure incitative n'est encore envisagée pour assurer sur une base régulière le renouvellement du corps et attirer des jeunes dans la carrière.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la situation est aussi semblable à celle constatée au fondamental. De nombreux enseignants du corps professoral ne détiennent que le niveau licence (équivalent de 3 à 4 années d'études supérieures) et la pertinence des programmes, dont la durée varie en fonction de la filière, laisse à désirer.

Un autre aspect qui affecte négativement la qualité de l'éducation offerte est la précarité ou le mauvais état des infrastructures scolaires (environ 41% établissements scolaires existants ont leurs cloisons en matériaux sommaires)⁹. La plupart des écoles sont logées dans des résidences privées ou d'autres maisons non conçues à cet effet. Les données disponibles avant le séisme ont indiqué que 25% des écoles des deux premiers cycles du fondamental fonctionnent sous des tonnelles, 23% sont logées dans des églises et 24% ont leurs toits en paille ou n'en ont pas du tout. Et, la situation s'est complètement aggravée avec le passage du tremblement de terre.

1.2.4. Au plan de l'efficacité externe

Le problème de l'efficacité externe est tout aussi criant. Alors que le profil et les compétences des jeunes ne répondent pas aux attentes du marché du travail, les professionnels et les entre-

9.- A tous ces éléments s'ajoute le fait qu'environ 75% des écoles ne disposent d'aucune infrastructure d'eau potable pour répondre aux besoins de la clientèle scolaire, ce qui a compliqué la mise en application de la stratégie de lutte contre l'épidémie de choléra au niveau scolaire.

preneurs ne sont pas associés au développement et à la mise en œuvre des programmes de formation professionnelle. L'impact de l'éducation, dont les programmes ne correspondent pas aux réalités socioéconomiques nationales, est très faible sur l'insertion des jeunes au marché du travail. De fait, la majorité des jeunes, plus particulièrement ceux de 15-19 ans (61.9%) et de 20-24 ans (50%), sont exposés au chômage. Et, d'après l'IHSI (2003)¹⁰, même la formation universitaire est insuffisante pour les protéger contre le chômage. Dans les milieux urbains où les jeunes sont les plus scolarisés, l'ampleur du chômage est beaucoup plus considérable avec des taux de 45.5% dans l'aire métropolitaine et de 28.2% dans les villes de province. Une telle situation pose le problème de l'adaptation des curricula et programmes des niveaux fondamental et secondaire d'une part, la nécessité de la modernisation de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur, d'autre part.

1.2.5. Au plan de la gouvernance

Le système présente, à tous les niveaux, d'énormes faiblesses qui minent son développement et la fourniture des services éducatifs adéquats à la population. Le MENFP n'arrive pas encore à assurer de manière efficace les fonctions majeures de planification et de pilotage et, plus grave encore compte tenu du poids du secteur non-public dans l'ensemble du réseau des établissements, ses fonctions de régulation, de suivi et de contrôle du système. Autrement dit, les difficultés auxquelles le ministère est confronté et qui l'empêchent d'accomplir efficacement sa mission sont de divers ordres : administratif et financier, pédagogique, et aussi de la gestion des ressources humaines.

Du point de vue administratif et financier

Une situation de quasi anarchie existe. Elle se révèle dans les positions ou rapports hiérarchiques des agents et des situations de chevauchement s'observent. Les rapports entre les structures du MENFP et les structures de projet (généralement mises en place en dehors de l'administration du ministère) sont ambigus. Les documents administratifs ne décrivent pas clairement et avec précision les tâches et les responsabilités des acteurs, ce qui crée les conditions de contre-performance dans le système avec une absence de leadership pour unir les efforts de tous de façon efficace et efficiente vers un but ciblé : la délivrance de services éducatifs de qualité.

Les structures centrales et départementales chargées de la gestion du système, ont peu d'influence sur le fonctionnement des écoles. Et conséquemment, plus de 70% des écoles non publiques ne sont pas accréditées, c'est-à-dire fonctionnent sans l'autorisation du MENFP. Si des textes réglementaires existent, l'administration, fortement politisée, fonctionne en dehors de certaines réglementations et suivant des procédures assez lourdes qui entravent le développement du système. À tous les niveaux, les rapports de performance (technique et financière) ne sont pas produits à temps et le système d'information est quasiment inexistant.

En matière de planification et de gestion financières, un certain nombre de faiblesses se manifestent de manière évidente. Le taux d'absorption budgétaire est faible et la direction des affaires administratives, structure responsable de l'exécution budgétaire, ne se montre pas en capacité de gérer des fonds provenant de la coopération externe. Cette situation favorise, par les partenaires, la création d'Unités Techniques d'Exécution (UTE) qui sont des structures de projets en parallèle aux administrations (centrale et régionale) et qui, par voie de conséquence,

10.- IHSI. *Opcit.*

ne permettent pas le renforcement des structures du MENFP.

Du point de vue pédagogique

Les contenus des programmes ne sont pas maîtrisés par les enseignants qui ne respectent pas toujours les programmes d'enseignement. De plus, les méthodes d'enseignement, généralement traditionnelles, diffèrent d'un enseignant à l'autre. Il n'existe pas de système d'évaluation des enseignants. Il existe un cloisonnement néfaste pour la continuité curriculaire entre les structures assurant des fonctions pédagogiques. Et paradoxalement, il n'y a pas une coordination (sinon elle est très faible) des actions menées par les structures chargées de l'élaboration des programmes d'enseignement, de la conception des manuels ou de la formation des enseignants

Du point de vue de la gestion des ressources humaines

Des problèmes liés au management des ressources humaines existent aussi à tous les niveaux (depuis le niveau central du MENFP jusqu'au niveau des établissements scolaires) et dans tous les sous-secteurs. D'énormes faiblesses et irrégularités sont constatées dans la production des actes de gestion : le retard dans les recrutements et la rémunération des enseignants, le favoritisme dans la promotion des agents, l'iniquité salariale, etc. en sont des exemples. A tout cela s'ajoutent l'inexistence de base de données du personnel de l'éducation et aussi l'inexistence d'un plan de carrière tant pour le personnel enseignant que pour le personnel non-enseignant.

1.3. Vision, valeurs et priorités pour la modernisation du Secteur

Définir une vision consiste en une démarche tridimensionnelle qui permet, tout en étant bien ancré dans la réalité d'aujourd'hui qu'il faut s'approprier pour pouvoir la dépasser, de dégager une projection pour le futur qui prend en considération le passé qu'il convient de transcender et de construire l'avenir avec les opportunités qui se présentent. C'est en ce sens qu'une vision est à la fois d'actualité, rétrospective et prospective. La vision de l'éducation haïtienne envisagée pour les prochaines décennies est dégagée à partir : (i) des textes officiels des autorités; (ii) du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti: Les grands chantiers pour l'avenir ; (iii) du Plan stratégique de développement d'Haïti (en cours de finalisation par le Ministère du Plan et de la Coopération externe) qui a permis de bien cerner la place du secteur de l'éducation dans le plan de développement intégré du Gouvernement ; (iv) du Rapport du GTEF au Président de la République et; (v) de la synthèse du diagnostic concernant le système éducatif haïtien.

Cette vision qui sous-tend la refondation du système éducatif est ainsi formulée :

« une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation.»

Il s'agira de :

« [...] produire une citoyenne et un citoyen respectueux des valeurs, discipliné, travailleur et honnête, capable d'appliquer les normes d'une société démocratique et d'apporter, par sa formation intellectuelle et sa maîtrise des nouvelles technologies, son apport à la création d'une société moderne, égalitaire, orientée vers le progrès et le développement. »

1.3.1 Education et société haïtienne

Les éléments de diagnostic présentés ci-dessus font ressortir que les problèmes confrontés par le système éducatif sont de divers ordres et concernent tous les aspects de son fonctionnement. En effet, le système éducatif accuse, entre autres, les manques suivants : (i) une couverture scolaire insuffisante et inégalement répartie ; (ii) une participation au processus d'apprentissage grandement limitée par les coûts de scolarisation élevée, en raison d'une offre éducative largement prédominée par le secteur non public ; (iii) des rendements médiocres dus aux faibles capacités des enseignants, au sous-équipement des écoles et à une absence de politique linguistique et au non respect de la situation culturelle de la population ; et (iv) une faible capacité de l'État à réguler, superviser et contrôler de manière efficiente le secteur. Ces problèmes du système éducatif ne résultent certainement pas du tremblement de terre du 12 janvier 2010, la Commission présidentielle (GTEF) ayant été créée en novembre 2007. Ce séisme, par l'ampleur de son impact en termes de destruction des infrastructures et des vies humaines a plutôt rendus plus criantes les difficultés du système éducatif et montré de façon dramatique la fragilité de notre condition collective

Bien que le secteur de l'éducation et de la formation constitue un système en soi, à composantes multiples et diverses, il n'en reste pas moins qu'il participe d'un système plus vaste qu'est la société dans son ensemble, dont il convient de se référer pour comprendre ce qui se passe en éducation. Le diagnostic établi ci-haut se révèle fort alarmant et exige un regard objectif et serein sur l'éducation dans la société haïtienne où les qualités et les valeurs (leadership, talent, compétence, morale et éthique, identité nationale ou sociale) développées chez les individus pour qu'une société, dans le monde d'aujourd'hui, soit fonctionnelle font cruellement défaut. En effet, il revient de constater que le système éducatif ne promeut pas le leadership car faute d'horizon défini, il n'ouvre pas de perspectives aux diplômés et n'anticipe pas les besoins de la société, ni les risques liés à l'environnement. Il brise et rejette les talents par le taux élevé d'échec scolaire après plus de deux siècles d'histoire nationale, par l'importance du nombre d'enfants en dehors du système et le gaspillage de ressources humaines qui résulte de ces proportions énormes d'élèves contraints au redoublement et à l'abandon. Il fuie la compétence au lieu de la rechercher et de la développer, en raison de la proportion démesurée d'enseignants non qualifiés qui œuvrent dans le système éducatif alors que, en matière de compétence, il aurait dû être un lieu caractérisé par la quête de l'excellence, si sa mission première est de reproduire, développer et promouvoir les compétences et habiletés que requière le fonctionnement d'une société dans le monde d'aujourd'hui où la maîtrise des compétences de base constitue un préalable pour que tout individu soit en mesure de faire face à l'ensemble des informations nécessaires pour vivre de manière autonome.

Il n'y a dans la société haïtienne aucune préoccupation d'ordre moral ou d'éthique à l'égard du système éducatif. Comment accepter sans la moindre inquiétude que des familles envoient leurs progénitures en toute confiance et quiétude sans qu'elles n'en retirent rien d'utile de leur passage et que les lieux d'apprentissage ne soient ni sûrs ni sécuritaires ? Pire encore, les familles et l'État consentent d'y consacrer des sommes de plus en plus importantes, année après année, sans exiger un minimum de résultat à la hauteur des dépenses acceptées. Enfin, si le système éducatif n'est pas à l'origine de la crise d'identité individuelle et collective, elle contribue du moins à l'accentuer, d'une part, par la confusion qui prévaut en ce qui concerne le statut du créole et du français en éducation et, d'autre part, par la promotion de la connaissance de

l'histoire nationale, sans faire de place aux croyances et coutumes propres à la population. Cet ensemble de constats qui découle du diagnostic de notre système éducatif rend encore plus palpable ce paradoxe dans l'analyse du système éducatif haïtien, à savoir : il confère peu d'utilité aux individus, mais demeure très pertinent socialement.

L'état du système éducatif procède donc de la réalité sociale haïtienne. La prise de conscience aiguë de cette situation explique que les autorités nationales, suite au séisme, conviennent de l'urgence d'engager un processus de transformation en profondeur qui s'attaquera aux différents maux à partir des quatre piliers aux fondements de notre société que sont : la refondation territoriale, la refondation économique ; la refondation institutionnelle et la refondation sociale. Le but ainsi visé est qu'Haïti devienne à l'horizon de 2030 un pays émergent. Pour relever ce défi, le Gouvernement reconnaît que « l'éducation est un énorme pari sur l'avenir ». En ce sens, l'éducation haïtienne aura pour finalités : de favoriser l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions; «produire des citoyens et des citoyennes respectueux des valeurs, disciplinés, travailleurs et honnêtes, capables d'appliquer les normes d'une société démocratique et d'apporter par sa formation intellectuelle et sa maîtrise des nouvelles technologies son apport à la création d'une société moderne, égalitaire, orientés vers le progrès et le développement »¹¹ économique, social et culturel du pays; de promouvoir l'identité et la culture nationales et de s'ouvrir aux valeurs universelles, régionales et caribéennes.

Pour permettre au secteur de l'éducation de répondre valablement aux différentes attentes, le Gouvernement, dans le cadre de la refondation sociale, s'engage à :

- garantir l'accès à une éducation complète et universelle par l'augmentation de l'offre publique ;
- assurer une gouvernance active et efficiente du système éducatif et développer un partenariat stratégique avec le secteur non public selon des modalités renforcées ;
- • mettre en place les stratégies appropriées pour assurer d'ici 2020 la gratuité totale (abolition des frais scolaires) au niveau de l'enseignement fondamental (incluant le préscolaire) ;
- institutionnaliser la prise en charge et la protection de la Petite Enfance pour assurer à tous les enfants un meilleur départ dans la vie ;
- garantir dès le plus jeune âge l'accès de tous les enfants du fondamental aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- développer le secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur à partir d'une augmentation conséquente de l'investissement public en vue d'assurer une meilleure assise au processus de développement ;
- développer une éducation accessible tout au long de la vie (éducation des adultes) pour répondre aux besoins de participation, de renouvellement professionnel et d'insertion socioéconomique des individus.

Par cet engagement, les autorités nationales reconnaissent la nécessité de développer un système éducatif plus résilient et en mesure à la fois de jeter les bases de la nouvelle société haïtienne projetée et de répondre aux besoins et défis sous-jacents à ce virage vers la modernisation sociale. Cette urgente et indispensable modernisation du système se cristallisera dans

¹¹.- Extrait de la Déclaration de politique générale, présentée par le Premier Ministre Garry Conille, Chef de Gouvernement, octobre 2011

les orientations-clés suivantes:

- Une offre globale d'éducation (du préscolaire au supérieur) conforme aux caractéristiques démographiques de la société et répondant à la demande sociale;
- Un système d'éducation et de formation qui soit en adéquation avec les besoins de l'économie du pays;
- Un curriculum, axé sur la maîtrise des savoirs, des compétences et des habiletés utiles tant pour la vie en société que pour le développement et l'émancipation de la personne, revisité régulièrement de façon à ce qu'il réponde aux besoins changeants de la société et des individus ;
- Une éducation de qualité appuyée sur un socle commun de connaissances, de savoir-faire, de savoir être et de savoir vivre ensemble et dispensée par des enseignants et enseignantes compétents;
- Un système de gouvernance éducative efficient et moderne, avec des outils et des instruments de planification, de pilotage et d'administration, ainsi qu'une nette séparation des fonctions stratégiques et opérationnelles et encourageant la participation des familles et de la collectivité ;
- Une redynamisation de la formation professionnelle selon les principes de partenariat, de participation, de responsabilité, d'efficacité et d'équité ;
- Un corps enseignant professionnel et qualifié disposant d'une réelle structure de carrière et d'institutions de formation qui répondent aux normes contemporaines de qualification ;
- Une redynamisation de la formation professionnelle selon les principes de partenariat, de participation, de responsabilité, d'efficacité et d'équité ;
- Un enseignement supérieur moderne et renouvelé dans sa structure, son organisation et apte à contribuer aux défis d'une société haïtienne modernisée.

Toutefois, à court et moyen termes, l'accès à une éducation fondamentale de qualité dans des espaces scolaires sûrs et sécuritaires accessible à tous les enfants d'âge scolaire se veut l'engagement de premier plan ou la priorité majeure du MENFP. Les autres priorités / ambitions stratégiques en matière de refondation du système portent sur la réorganisation du système, à travers : le développement d'un système d'information, l'organisation de l'accréditation de tous les établissements scolaires, la reconfiguration de l'offre de formation, l'élaboration de la carte scolaire, la mise en place graduelle des infrastructures permanentes pour tous les niveaux d'enseignement et la réingénierie du système éducatif piloté et régulé par un Ministère totalement rénové et efficient. Il est aussi envisagé de développer une nouvelle structure organisationnelle du système éducatif en vue de créer les conditions susceptibles de garantir la qualité de l'enseignement par la réforme des curricula, l'adoption et la mise en place de politiques éducatives portant notamment sur l'évaluation, la fonction enseignante et le développement de la protection de la petite enfance et la prise en charge des personnes souffrant de handicaps divers. L'efficacité externe du système s'en trouvera aussi améliorée par la mise en place de programmes de formation secondaire, professionnelle et universitaire, adaptés aux besoins socio-économiques du pays.

1.3.2. Regroupement des recommandations du GTEF

Ces orientations qui découlent du Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti ¹², renvoient aux préoccupations qui sont développés dans le Rapport de la Commission présidentielle sur l'éducation et la formation (GTEF). Elles ont été cristallisées en trente-trois recommandations (voir annexe D) formant la trame du Pacte nationale pour l'éducation et la formation (PANEF) qui témoigne du consensus national nécessaire pour le développement continu de l'éducation, reconnu comme l'assise de la refondation de la société haïtienne.

Pour faciliter la cohérence d'ensemble dans le plan opérationnel, les 33 recommandations du Rapport du GTEF sont regroupées en neuf points qui constituent les axes d'interventions autour desquels s'articuleront l'ensemble des activités à déployer pour refonder le système éducatif. Ces neuf axes se présentent comme suit :

- Restructuration et renforcement de la gouvernance générale du secteur de l'éducation et de la formation;
- Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative;
- Formation et développement professionnel des diverses catégories de personnel du Ministère ;
- Prise en charge de la Petite enfance et obligation et gratuité scolaires aux trois cycles de l'enseignement fondamental;
- Mise en place de l'enseignement secondaire de 4 ans;
- Consolidation et extension du réseau des centres et des établissements de formation professionnelle et technique (publics et non publics) en renforçant la pertinence du sous secteur;
- Consolidation et modernisation du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire;
- Réhabilitation et renforcement de l'éducation spéciale;
- Eradication du phénomène d'analphabétisme (16 ans et plus).

Le développement de ces neuf axes constitue l'objet du prochain chapitre.

¹².- Document en cours de finalisation par le MPCE...

CHAPITRE 2

AXES ET STRATEGIES D'INTERVENTION

Ce chapitre est présenté en suivant les recommandations du GTEF dont le plan constitue un premier niveau d'opérationnalisation. Il comprend neuf (9) axes d'intervention selon le découpage issu du regroupement des trente-trois (33) recommandations du GTEF présentées en annexe D.

Axe I : Gouvernance

Recommandation : Restructuration et renforcement de la gouvernance générale du secteur

Dans le diagnostic du système éducatif dressé dans le chapitre précédent, il ressort de façon claire que les principales insuffisances révélées dans l'offre d'éducation, dans la qualité et la gestion des services offerts à tous les niveaux du système (central et déconcentré) et dans tous les sous-secteurs (du préscolaire au supérieur en passant par la formation technique et professionnelle), sont inextricablement liées aux faiblesses en termes de gouvernance du système, lesquelles faiblesses constituent des handicaps majeurs entravant son développement et empêchent le MENFP de jouer pleinement son rôle de régulateur ou de garant d'une offre de service éducatif efficace et pertinent. Comme indiqué précédemment, ces faiblesses se manifestent, entre autres, dans la défaillance de la gestion et du pilotage du système qui se traduit, par : (i) un grand nombre d'écoles non publiques non accréditées; (ii) l'absence d'un dispositif institutionnel de collecte régulière d'informations statistiques¹³ et d'un bon système d'informations favorisant des prises de décisions informées; (iii) l'inefficacité et l'inefficience de l'administration centrale et des structures déconcentrées ; (iv) l'insuffisance des moyens logistiques disponibles et des instruments ou outils modernes de pilotage tant au niveau central qu'au niveau déconcentré (iv) le chevauchement dans les attributions et responsabilités des agents ; (v) un rapport désarticulé entre les directions techniques et aussi entre les directions techniques et les directions départementales, impliquant des gaspillages de ressources ; (vi) un fonctionnement relativement cloisonné des projets financés par les partenaires techniques et financiers multilatéraux, bilatéraux ou à travers des ONG.

Pour assurer de façon effective la refondation du système, le MENFP entend sérieusement s'attaquer à ces problèmes de gouvernance en mettant un fort accent sur le management et le pilotage du système tant au niveau central que déconcentré. Au cours des cinq prochaines années, ses priorités et stratégies porteront sur la restructuration de l'administration centrale (incluant la transformation des directions techniques); le renforcement des capacités à tous les niveaux du système et dans tous les sous-secteurs ; la rationalisation de la gestion des ressources du Ministère ; la mise en place d'un système d'information et de gestion efficient; l'amélioration de l'environnement de travail des agents en reconstruisant et/ou réhabilitant les infrastructures centrales et déconcentrées qui seront dotées d'équipements de travail appropriés. Sur la période, outre la restructuration et le renforcement en ressources matérielles, il est aussi prévu

¹³ .- À titre d'exemple, le dernier recensement scolaire date de l'année scolaire 2002-2003.

de fournir de l'encadrement technique aux directions centrales et aux structures déconcentrées (DDE incluant BDS, BIZ, SAEPP, SAP) en les dotant d'outils opérationnels afin qu'elles soient en capacité de mener à bien leurs missions.

Alors que les directions techniques (DT) ne s'occuperont désormais que du stratégique (de la conception), les directions départementales constitueront au niveau opérationnel le moteur de la refondation du système. A cet effet, et de manière à s'assurer efficacement de la délivrance des services éducatifs et de formation professionnelle dans les départements conformément aux grandes orientations politiques, elles seront réorganisées par niveau et se verront attribuer/transférer de nouvelles responsabilités et des compétences pour lesquelles s'imposent, au cours des premières années du plan, une augmentation de leur autonomie ou de leurs capacités d'intervention et un élargissement de leur centre de décision.

Au niveau local, dans une double perspective de décentralisation des services éducatifs et d'associer les collectivités territoriales à la gestion de l'école fondamentale, le Ministère à travers les DDE prendra les dispositions opportunes pour la création et la mise en place, dans chaque commune, d'une Commission Municipale d'Éducation (CME) qui, entre autres, aura pour rôle : (i) de procéder régulièrement au recensement de tous les enfants qui sont en âge d'aller à l'école ; (ii) d'établir et de maintenir à jour la carte scolaire de la commune ; (iii) de préparer et de réaliser systématiquement la rentrée scolaire chaque année ; (iv) de veiller à ce que tous les enfants en âge scolaire soient à l'école et que les bâtiments scolaires répondent aux normes de sécurité ; (v) d'assurer l'entretien des bâtiments scolaires publics ; (vi) de s'assurer de la mise en application de la politique de gratuité et (vii) de veiller au bon fonctionnement des écoles préscolaires et fondamentales tant publiques que privées établies dans la commune. Cette commission sera composée de représentants de la Mairie (dont le président), de représentants des CASEC, de représentants de la DDE et de représentants des réseaux associatifs d'écoles.

A tous les niveaux du système, la technologie de l'information et de la communication (TIC) servira d'instrument pour le Ministère en vue d'un renforcement efficace de son management et d'une amélioration nette de la qualité des services éducatifs dans les établissements scolaires. L'une des premières mesures envisagées consiste à mettre en place, au niveau de l'administration centrale, une Unité de Technologie (UT) dont la mission principale consiste à développer les politiques et les stratégies d'utilisation de la technologie dans le système. Cette unité, en plus d'appuyer techniquement la mise en place du système e-learning au profit des cadres et des enseignants, sera aussi responsable du renforcement des services informatiques du MENFP et de l'organisation du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE).

Afin que le Ministère soit globalement en capacité de mieux conduire la réforme du système, il est décidé que soit mis en place, entre autres, un Institut National d'Études et de Recherche en Éducation (INERE) qui, utilisant systématiquement les données collectées dans le système, remplira à la fois une multiple fonction académique, d'observatoire, de recherche et d'aide à la prise de décision en matière de politique éducative. Cet institut¹⁴ – avec un personnel composé d'universitaires indépendants de la vie politique – constituera pour le MENFP un instrument de veille et de réflexion stratégique. A cet effet, ses principales missions seront de :

- fédérer les expertises existantes au sein du monde académique et de la pratique éduca-

¹⁴- La mise en place de cet institut sera appuyée principalement par la Graduate School of Education de l'Université de Pennsylvanie.

- tive, et développer de nouvelles expertises en matière d'éducation;
- développer la réflexion critique et indépendante sur les différentes dimensions du secteur de l'éducation ;
 - produire des instruments et outils d'évaluation à plusieurs niveaux du système;
 - accompagner le MENFP dans le déploiement des réformes éducatives ;
 - servir de réceptacle de recherche pour l'accueil des universitaires et des étudiants de 2e et 3e cycles en sciences sociales et sciences de l'éducation en partenariat avec les universités nationales et étrangères
 - conduire de la recherche en partenariat avec les institutions universitaires nationales et internationales en vue de guider et (ré)orienter les décisions publiques dans le domaine de l'éducation ;
 - développer l'expertise sur l'enseignement supérieur en matière pédagogique et organisationnelle ; et
 - assister le MENFP dans la conception et la production de matériels pédagogiques et d'outils didactiques.

Objectif 1 : Renforcer les structures centrales et déconcentrées du MENFP.

Résultat attendu :

- Les structures centrales et déconcentrées du Ministère remplissent leurs missions efficacement dans un cadre juridico-légal rénové.

Indicateurs de résultat :

- Nombre de dossiers traités trimestriellement par les DT et les DDE selon les normes établies ;
- Les dossiers à la charge des DT et des DDE sont correctement traités et dans les délais appropriés ;
- Le nouveau cadre légal régissant le fonctionnement du Ministère est en application avant la fin de 2012.
- Les différentes activités à développer sur la période pour obtenir les résultats souhaités sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2.1
Activités programmées pour le renforcement des structures du MENFP

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Préparer et faire adopter la nouvelle loi organique ¹⁵ du Ministère	X	X			
Mettre en place le Conseil National d'Éducation et de Formation (CNEF) ¹⁶		X			
Mettre en place le Conseil d'Administration de l'ONAPE et de ses organes opérationnels	X				
Transformer la DPCE en une Direction des Statistiques, de l'information et de la Prospective		X			
Mettre en place et équiper l'Unité d'Étude et de Programmation (UEP) ¹⁷	X	X	X		
Transformer la Cellule de Pilotage en une Direction des Politiques Éducatives et de la Coopération Externe.		X			
Doter la Cellule de pilotage et les Directions techniques en cadres techniques qualifiés, véhicules, équipements informatiques et autres ressources matérielles nécessaires.	X	X	X	X	X
Mettre en place les Directions Générales Ajointes devant appuyer la Direction Générale respectivement sur les questions pédagogiques et administratives et de planification.		X	X		
Mettre en place des «groupes de travail» ¹⁸ pour appuyer les directions techniques et déconcentrées.	X	X			
Doter toutes les structures du Ministère d'instruments et d'outils de gestion.	X	X	X	X	X
Mettre en place au sein du MENFP une Unité de Technologie moderne		X			
Développer et mettre en place une politique d'utilisation des TIC dans le système		X	X	X	X
Mettre en place un dispositif moderne pour la préparation et l'administration des examens d'Etat		X	X		
Instaurer aux niveaux central et déconcentré un système d'évaluation du personnel		X			
Procéder à la réorganisation de la Direction des Affaires Administratives et de la DRH.	X	X			
Doter la DAA d'outils et d'instruments nécessaires à la gestion des fonds fiduciaires		X	X		
Former des cadres de la DAA en passations des marchés et en gestion financière	X	X			
Fournir au PNCS toutes les ressources et l'accompagnement nécessaires à l'accomplissement de sa mission	X	X	X	X	X
Elaborer dès la première année un document de politique pour l'alimentation scolaire	X				
Développer au sein de la DSNE une politique ¹⁹ nationale de santé scolaire	X				
Elaborer, d'ici à la fin de 2012, un plan d'action EAHMS ²⁰	X	X			
Construire et /ou réaménager les locaux des Directions Départementales et des Bureaux de Districts Scolaires	X	X	X		
Réorganiser et équiper l'administration des DDE en fonction des nouvelles attributions et de leurs charges de travail	X	X	X	X	X
Construire et équiper le nouveau bâtiment de l'administration centrale du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle			X	X	X

Objectif 2 : Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP.

Résultats attendus :

1. Un système d'information fiable et régulièrement alimenté facilite la prise de décision stratégique
2. Les structures nouvelles (UEP, INERE) et rénovées (DPCE) jouent efficacement leur rôle et contribuent à améliorer l'efficacité du système.

¹⁵.- Voir le manuel d'opération et de procédures pour le mandat et la composition du conseil. Il en est de même pour les autres conseils et nouvelles structures envisagés dans le Plan.

¹⁶.- La mission de l'UEP est entre autres, de transformer en plan directeur les options politiques du gouvernement, d'analyser, de suivre et d'évaluer les projets exécutés dans le secteur de l'éducation.

¹⁷.- Ces groupes de travail seront constitués selon les axes du PO en tenant compte des besoins essentiels des Directions

¹⁸.- Ces groupes de travail seront constitués selon les grandes fonctions du Ministère en tenant compte des besoins essentiels des Directions.

¹⁹.- Cette politique sera axée, entre autres, sur la promotion de la santé à l'école.

²⁰.- EAHMS: Eau, Assainissement, Hygiène en Milieu Scolaire.

Indicateurs de résultat :

- 1.1. Des statistiques éducatives fiables et actualisées sur tout le système sont disponibles annuellement et accessibles;
- 1.2. Toutes les décisions prises se basent sur les informations statistiques disponibles ;
- 2.1. Des études régulières sur la base des statistiques éducatives sont réalisées, publiées et utilisées à bon escient ;

En vue d'atteindre l'objectif visé et obtenir les résultats attendus, il est nécessaire que soient développées sur la durée les activités du tableau suivant :

Tableau 2.2
Activités à mener pour renforcer les capacités de planification du MENFP

Activités	Période d'exécution			
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Réaliser un recensement scolaire sur tout le territoire en utilisant le dispositif actuel (enquêteurs).	X			
Mettre en place un système de collecte et de remontée systématiques des données statistiques fiables à travers les structures décentralisées (DDE, BDS, BIZ, etc.)		X	X	X
Mettre en place un système d'information de gestion (SIG) pour le secteur de l'éducation	X	X		
Sensibiliser tous les acteurs de la chaîne de production statistique à l'importance des données (dans le processus de prise de décision)	X	X	X	X
Réaliser la carte scolaire	X	X		
Mettre en place un dispositif de création d'outils et de mécanismes de suivi et d'évaluation	X	X	X	X
Créer et animer un espace de concertation dynamique entre les directions techniques et les directions départementales	X	X	X	X
Créer un Institut national d'Études et de Recherche en éducation (INERE)	X	X	X	
Créer un Centre de Documentation propre à l'administration centrale		X	X	
Assurer la formation des cadres du Ministère en gestion, administration et planification de l'éducation, management de projet, approche-programme, etc.	X	X	X	X
Doter les Directions départementales d'éducation (DDE) en équipements, ressources humaines et d'un Centre de Documentation propre	X	X	X	X
Organiser un atelier sur la planification et l'administration scolaire pour les Commissaires Municipaux d'Éducation des 10 départements	X	X	X	

Objectif 3 : Renforcer les capacités du Ministère en matière de régulation, d'encadrement et de contrôle des établissements scolaires du système.

Résultat attendu :

- Les structures du Ministère chargées de l'accréditation, de l'encadrement et du contrôle des établissements scolaires sont plus efficaces dans leurs missions.
- Indicateur de résultat:
- 100% des établissements scolaires sont accrédités d'ici à la fin de 2015.

Le tableau ci-dessous présente les différentes activités qui doivent être nécessairement conduites sur la période pour renforcer les capacités de régulation du ministère.

Tableau 2.3
Activités nécessaires pour le renforcement des capacités de régulation du MENFP

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Elaborer un nouveau cadre normatif comprenant de nouveaux mécanismes d'application des normes relatives à la régulation, à l'encadrement et au contrôle des établissements scolaires	X	X			
Nommer de nouveaux cadres techniques et équiper en véhicules et matériels de bureau les DGA	X	X	X	X	X
Créer l'Inspection Générale ²¹ du Ministère	X	X			
Réaménager et Équiper tous les Bureaux de District Scolaire (BDS) en outils de suivi et d'évaluation, en équipements de travail (motocyclettes, etc.) matériels de bureaux nécessaires à l'accomplissement de leurs missions	15%	45%	80%	100%	
Doter tous les BDS d'un centre de ressources ²²	15%	45%	70%	100%	
Fournir dans les départements les ressources et l'encadrement nécessaires aux Services d'Appuis Pédagogiques (SAP) et aux Services d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat (SAEPP)	X	X	X	X	X
Outils tous les Bureaux d'Inspection de Zone (BIZ) ²³ ,	5%	55%	85%	100%	
Organiser, pour les cadres du ministère, des ateliers sur la passation de marchés, la gestion des ressources humaines, la gestion des fonds fiduciaire et l'inspection générale en éducation		X	X	X	X
Mettre en place un système d'encadrement et de reconnaissance graduelle des écoles non publiques pour faciliter leur accréditation.	X	X			

Objectif 4 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle.

Résultat attendu :

- La réingénierie du sous-secteur de la formation professionnelle est complètement réalisée ;

Indicateur de résultat :

- Un nouveau cadre d'organisation du secteur de la formation professionnelle est élaboré et validé d'ici la fin de 2013.

Sur les cinq prochaines années, il est nécessaire de réaliser les activités inscrites dans le tableau ci-dessous pour parvenir à l'amélioration du sous-secteur de la formation professionnelle.

Tableau 2.4
Activités pour améliorer la gouvernance du sous-secteur de la formation professionnelle

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Effectuer le diagnostic institutionnel de l'INFP	X	X			
Définir les mécanismes de gouvernance et de pilotage du système de formation professionnelle.	X				
Développer des instruments et outils de management du sous-secteur		X			
Elaborer le plan d'appui institutionnel de l'INFP		X			
Mettre en œuvre les nouveaux mécanismes ²⁴ de gouvernance et de pilotage du système de formation professionnelle		X	X	X	X

²¹.- L'Inspection Générale sera un corps de contrôle auprès du Ministère qui remplira, en toute indépendance, une fonction de conseil auprès du ministre pour toutes les grandes décisions prises et à prendre. Composée de hauts fonctionnaires, elle aura un regard sur les contenus, les méthodes pédagogiques et le personnel du Ministère, l'organisation et l'administration des structures et du système éducatif.

²².- Ce centre de ressources sera mis à la disposition des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des directeurs d'écoles publiques et non-publiques

²³.- L'équipement des BIZ en outils sera accompagné d'un transfert de compétences et de responsabilités assorties d'une marge d'autonomie et de dotation de ressources financières et matérielles leur permettant de remplir leur mission de façon efficace.

²⁴.- Ces mécanismes envisageront, entre autres, et à terme, la création d'un nouvel inspectorat régional.

Réaliser et mettre en œuvre un plan de perfectionnement des différents gestionnaires et formateurs du sous secteur de la formation professionnelle	X	X	X	X
--	---	---	---	---

Objectif 5 : Améliorer le cadre de gouvernance de l'enseignement supérieur

Résultats attendus :

1. Un nouveau dispositif institutionnel et managérial pour le pilotage de l'enseignement supérieur est opérationnel ;
2. Toutes les structures du sous-secteur de l'enseignement supérieur sont bien imbues de leurs missions et respectent les limites de responsabilité établies pour chaque acteur ;

Indicateurs de résultat :

- 1.1. Les dispositions légales portant création et organisation du CNES et du MESRI sont publiées avant la fin de 2012 ;
- 1.2. Les documents d'orientation managériale préparés par le conseil des recteurs sont disponibles et exploités dès 2012 ;
- 2.1. Publication, par la conférence des Recteurs et des Présidents d'universités, d'un document sur les principes directeurs relatifs au management des IES avant la fin de 2012.

Pour obtenir les résultats attendus, le tableau suivant présente la liste des activités nécessaires à réaliser sur la période.

Tableau 2.5
Activités pour améliorer le cadre de gouvernance de l'enseignement supérieur

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Elaborer un arrêté présidentiel formant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur (CNES)		X			
Mettre en place le Conseil National de l'Enseignement Supérieur	X				
Elaborer un projet d'acte constitutif et de statuts pour la Conférence des Recteurs	X				
Réaliser la première Conférence des Recteurs et des Présidents d'institutions d'enseignement supérieur	X				
Préparer le diagnostic détaillé sur la situation de chaque établissement d'enseignement supérieur	X	X			
Elaborer une loi d'orientation sectorielle pour l'enseignement universitaire et non universitaire		X			
Créer une Commission de travail sur le développement de l'enseignement supérieur	X				
Mettre en place le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation			X	X	X

Axe 2 : Curriculum et Programmes

Recommandation : Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative

Dans le cadre de la refondation nationale, l'École haïtienne se donne pour mission – en assurant pleinement sa fonction unificatrice - de participer à la socialisation et à l'éducation de citoyens modernes (ouverts, critiques, vigilants, participatifs, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs et responsabilités) nécessaires au développement véritable du pays. Le principal dispositif par lequel l'École fera ce travail demeure le Curriculum, qu'il s'agit désormais de réorienter pour permettre la construction d'un système d'éducation et de formation qui soit en

adéquation avec les besoins de l'économie nationale; d'une éducation de qualité appuyée sur un socle commun de connaissances, de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-vivre ensemble.

En règle générale, le Curriculum poursuit un certain nombre d'objectifs qui supportent les choix, les décisions et les actions reliés aux finalités assignées à l'éducation. Il organise le travail à l'école et la vie scolaire. Il se fonde sur une vision inclusive et prospective de l'éducation, pour qu'elle contribue à l'épanouissement de tous ceux qui y sont engagés et au plein développement de la société.

Le Curriculum, assurant l'articulation entre les cycles et les niveaux d'enseignement, inclura la définition des profils de sortie des élèves à partir de la vision exprimée du citoyen dont souhaite se doter la société haïtienne à la fin d'un cursus rigoureusement fixé et de durée variable (soit 4 ans pour le cycle d'alphabétisation ; soit 9 ans pour le cycle fondamental complet ; soit au total 15 ans en partant du préscolaire à la fin du secondaire).

Au même titre que la problématique du bilinguisme équilibré, la santé scolaire et l'éducation à la citoyenneté, une attention particulière sera donnée à l'éducation physique et sportive des élèves (niveau fondamental et secondaire) afin d'améliorer leurs possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à leur environnement physique et humain. Comme les notions portant sur le leadership, le sens du devoir et de créativité, les notions essentielles des programmes de l'enseignement sur l'Éducation Physique et Sportive (EPS), décidés en concertation avec le Ministère de la jeunesse et des sports, seront un élément du socle commun de compétences pour les ordres d'enseignement concernés.

Le nouveau curriculum, qui sera national, se composera du cadre de réglementation de l'école, de programmes explicitant des contenus et méthodes organisés pour faciliter la réalisation des cycles d'études et la maîtrise du socle commun de compétences par tous les apprenants qui s'y seront engagés. C'est ainsi qu'il sera revisité et refondu en fonction de la nouvelle vision du système. Autrement dit, les règlements, les objectifs, les programmes, les contenus, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage seront définis dans le curriculum et refléteront les finalités de la refondation du système.

Pour ce faire, le MENFP entend renforcer les capacités de sa Direction du Curriculum et de la Qualité (DCQ) dont la mission première - outre le contrôle de la qualité - est de définir et développer le curriculum de l'école et les programmes d'enseignement.

Objectif : Fournir à l'École haïtienne le cadre curriculaire et l'ensemble des programmes nécessaires à la formation de citoyennes et de citoyens haïtiens modernes imprégnés de valeurs humaines, sociales, culturelles et politiques de justice et de progrès

Résultats attendus :

1. Les programmes intègrent le socle commun de connaissances et de compétences à tous les niveaux du système ;
2. Le système éducatif dispose d'un curriculum rénové présentant, entre autres, le profil du nouveau (de la nouvelle) citoyen(e) haïtien(ne) et le cadre d'enseignement/apprentissage.

Indicateurs de résultat :

- 1.1. Un document de révision ou d'adaptation des programmes scolaires en fonction du socle

commun de connaissances et compétences est disponible d'ici à 2013 ;

2.1. Une loi exigeant la mise en application dans tous les établissements scolaires des nouveaux programmes et d'un curriculum rénové est publiée avant la fin de 2013 ;

2.2. 100% des établissements scolaires du pays utilisent le curriculum rénové d'ici à 2014.

Les principales activités devant conduire à cette restructuration des curricula et programmes sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 2.6
Activités pour la restructuration des programmes et curricula

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Définir le socle commun de connaissances, de compétences et d'attitudes pour l'ensemble du système éducatif (Petite enfance, Préscolaire, fondamental et secondaire, formation professionnelle et alphabétisation)	X				
Analyser et Adapter les programmes à la lumière du socle commun de connaissances et de compétences	X	X			
Développer des programmes pour le 3 ^{ème} cycle fondamental	X	X			
Elaborer de nouveaux programmes selon le socle commun de connaissances et compétences pour l'ensemble du fondamental		X	X		
Établir la congruence entre les domaines, les disciplines, les compétences transversales	X	X	X		
Définir les niveaux de maîtrise attendus dans les compétences disciplinaires et transversales pour tous les niveaux	X	X			
Introduire dans les nouveaux curricula du fondamental et du secondaire des programmes d'éducation physique et sportive (EPS)		X	X		
Développer dans les curricula des programmes d'éducation à la citoyenneté ²⁵		X	X		
Elaborer une stratégie d'aménagement linguistique prenant en compte l'utilisation équilibrée du créole et du français		X			
Concevoir et développer de nouveaux curricula pour la formation des enseignants			X	X	
Elaborer et faire voter un projet-loi sur le nouveau Curriculum		X	X		
Mettre en place au sein de la DCQ un groupe d'appui à l'élaboration et au développement du nouveau Curriculum et à l'homologation des manuels scolaires adaptés	X	X			
Développer les outils didactiques relatifs à l'application des nouveaux curricula et programmes			X	X	
Doter la DCQ en ressources humaines et matérielles nécessaires (cf gouvernance)	X	X	X		
Mettre en place une politique de manuels scolaires pour l'ensemble du système (préscolaire-secondaire)	X	X			
Inclure dans le curriculum l'apprentissage et l'utilisation de l'anglais et l'espagnol comme langues secondes		X	X		

Axe 3 : Formation et perfectionnement

Recommandation : Formation et développement professionnel des diverses catégories de personnel du Ministère

Le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, pour remplir efficacement ses fonctions et attributions, misera sur les efforts et contributions de tous les personnels du système à quelque niveau auquel ils appartiennent. Cependant, ces derniers ne peuvent pas fournir le niveau de services requis et/ou attendu s'ils ne sont pas suffisamment compétents, outillés, motivés et placés dans un environnement de travail propice à une nouvelle culture institutionnelle et à leur développement professionnel. Ce problème auquel est confronté le MENFP depuis plusieurs années, se trouve aujourd'hui aggravé suite au séisme dévastateur

²⁵.- Le CFCE établira un partenariat avec le CEFOPAFOP pour assurer les services de formation.

du 12 janvier 2010 qui a causé, entre autres, la mort de nombreux cadres du système. Pour assurer cette nouvelle philosophie de gestion des ressources humaines, la stratégie du MENFP consiste à mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités de tous les personnels (depuis les cadres supérieurs jusqu'aux personnels de soutien en passant par les enseignants, directeurs d'écoles et inspecteurs) du système éducatif selon un processus de formation initiale et continue certifiée et valorisée à travers un plan de carrière. En 1997, outre des dispositifs et/ou stratégies de formation des enseignants, des directeurs et inspecteurs d'écoles et des conseillers pédagogiques, le Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) élaboré par le MENFP avait prévu la création d'un Centre de Formation des Cadres en Education (CFCE). Mais ce dernier, aussi bien que les autres structures dévolues à la formation des maitres, est loin de répondre aux besoins de formation des cadres. Ce qui contraint le Ministère à recourir en permanence aux services de consultants pour des tâches qui sont de la responsabilité des agents du système.

Dans le cadre de la refondation du système éducatif qui implique un nouveau virage pour le système, le MENFP entend développer de nouvelles stratégies pour assurer la formation des personnels de l'éducation et par voie de conséquence développer le professionnalisme chez les différentes catégories de personnel du système éducatif (public et non public). Alors que la formation continue des personnels pédagogiques et administratifs des écoles sera assurée à travers les EFACAP (sous la supervision de la DFP qui connaîtra une transformation en profondeur), la formation initiale des enseignants du préscolaire et du fondamental²⁶ sera prise en charge par les Facultés des Sciences de l'Éducation (FSE) des universités accréditées. A cet effet, les structures comme les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) et les Centres de Formation des Enseignants du Fondamental (CFEF) qui assurent cette formation seront transformées en institutions de formation des maitres et seront rattachées aux universités en question tout en constituant des centres de ressources pour les élèves-maitres. Parallèlement, les enseignants du secondaire recevront une formation disciplinaire dans les universités avant qu'il leur soit fournie la formation pédagogique. Cette formation pédagogique sera offerte à travers les institutions de formation ou les FSE qui auront également la responsabilité d'assurer leur formation continue. Outre le réaménagement du CFCE, un renforcement tant en ressources humaines, matérielles que sur le plan de la gestion est aussi envisagé de manière à l'habiliter à assurer effectivement la formation et le développement professionnel des cadres du Ministère.

La formation du personnel de soutien sera assurée tant par le CFCE²⁷ (lorsqu'il s'agit du développement de l'éthique et de la culture institutionnelle) que par les centres de formation professionnelle (lorsqu'il s'agit de la connaissance du métier).

Le développement de ces stratégies envisagées par le MENFP lui permettra de proposer aux employés des parcours adaptés à leurs besoins et une possibilité de développement personnel tout au long de leur cheminement professionnel. L'inscription de chacun dans un tel cadre pourra garantir le maintien d'un haut niveau de compétences, d'employabilité et de performance au travail, et faciliter les évolutions pour mieux affronter les défis de l'avenir. Quant aux enseignants, dont les statuts seront revus, ils pourront en outre développer beaucoup mieux – au profit de

²⁶ .- Dès la première année de mise en œuvre du plan, le profil d'entrée dans les institutions de formation initiale à exiger pour les élèves-maitres des deux premiers cycles du fondamental sera au moins l'équivalent du Bacc II réussi.

²⁷ .- Le CFCE établira un partenariat avec le CEFOPAFOP pour assurer les services de formation.

la qualité de l'éducation - leurs capacités d'analyse, leur sens critique et leur esprit d'initiative, leur passion pour l'enseignement et pour l'apprentissage des élèves qui se traduiront par une capacité des élèves à développer des schémas logiques de pensée et d'attitudes pour mieux s'intégrer dans la société moderne et agir sur elle.

Dans cette perspective, deux grands objectifs sont retenus dans ce plan opérationnel : (i) Assurer le développement ou perfectionnement professionnel des personnels du système; et (ii) Améliorer la gestion des ressources humaines (GRH) et les conditions de travail des personnels du système.

Objectif 1 : Assurer le développement professionnel des personnels du système

Résultats attendus :

1. Tous les employés du Ministère connaissent parfaitement leurs attributions, s'approprient et participent à la culture de l'institution ;
2. Les différentes catégories de personnels du secteur public et non public maîtrisent de nouvelles techniques et habilités nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;

Indicateurs de résultat :

- 1.1. Le degré d'engagement de tous les employés dans la réalisation de leur travail est très élevé d'ici à 2015 ;
- 1.2. Au moins 80% des cadres du ministère développent un fort « sentiment d'efficacité professionnelle » dans l'accomplissement de leurs tâches d'ici à 2015 ;
- 2.1. 100% des employés adoptent de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques professionnelles efficaces avant la fin de 2014 ;
- 2.2. Au moins 18% des agents²⁸ du secteur non public possèdent de nouvelles capacités professionnelles d'ici à la fin de 2015.

Sur la période considérée, les principales activités qu'il faudra réaliser pour arriver à un développement professionnel effectif des personnels sont inscrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.7
Activités pour le développement professionnel des personnels du système

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Réaliser un recensement de tous les agents du système éducatif à tous les niveaux en spécifiant leur statut, leur niveau de formation et les postes occupés	X				
Faire une évaluation des besoins en formation des différentes catégories de personnels	X	X			
Etablir un référentiel de compétences par catégorie de personnel		X			
Elaborer une politique de formation et de développement professionnels des personnels		X			
Mettre en place un système de formation à distance au profit des cadres et des enseignants			X	X	X
Former les cadres de l'administration centrale et des DDE à la maîtrise et des instruments et des techniques de gestion des ressources humaines	X	X	X		
Elaborer et mettre en place des programmes de formation sur mesure adaptée à chaque groupe selon les responsabilités		X	X	X	X

²⁸. - Le nombre d'enseignants qualifiés dans le non public est de 18% (manuel d'opération Projet IEGC/EPT, 2010 :9). L'objectif est de doubler la proportion d'enseignants qualifiés dans le non public (passant de 18% à 36% à l'horizon de 2015).

Encourager la formation des personnels et faciliter leur entraînement au travail	X	X	X	X	X
Procéder à l'évaluation de tous les dispositifs de formations des maîtres existants	X	X			
Transformer graduellement les ENI et les CFEF en institutions de formation des maîtres	X	X	X	X	X
Assurer la formation continue de 100% des personnels du secteur public et d'au moins 18% de ceux du secteur non public	26%	44%	63%	81%	100%
	4%	7%	12%	15%	18%
Réhabiliter/Reconstruire le Centre de formation des cadres de l'éducation (CFCE)	X				
Doter le CFCE en ressources humaines, en équipements et en matériels de formation et infrastructures le rendant apte à remplir sa mission	X	X	X		
Etablir un cadre de partenariat entre les Facultés des sciences de l'éducation, les CFEF et les Écoles normales d'instituteurs pour la formation initiale des enseignants et du personnel pédagogique.		X	X		

Objectif 2 : Améliorer la GRH et les conditions de travail des personnels du système

Résultat attendu:

- Un nouvel environnement de travail plus motivant, facilitant le plein rendement des diverses catégories de personnels et le développement de leur sentiment d'appartenance institutionnelle, est mis en place.

Indicateurs de résultats :

- 100% des cadres disposent d'un espace de travail approprié à leurs fonctions d'ici à 2015 ;
- 100% du temps de travail des employés est réellement fourni d'ici à 2015 ;
- Au moins 80% des promotions annuelles sont accordées sur la base de compétences et performances au travail.

Le tableau suivant précise les principales activités nécessaires à développer pour parvenir à une amélioration de la GRH

Tableau 2.8
Activités programmées pour améliorer la GRH du MENFP

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Réaliser un audit de la GRH dans le secteur de l'éducation	X				
Préparer et mettre en œuvre un nouveau plan de gestion rationnel fondé sur le principe de la valorisation du personnel		X	X	X	X
Concevoir et développer une base de données sur les personnels de l'éducation	X	X			
Procéder à la révision des statuts des personnels enseignant et non enseignant du système		X	X		
Définir un plan de carrière et de promotion pour les personnels du système		X			
Mettre en place une politique de valorisation des acquis et de l'expérience		X	X		
Mettre en place un mécanisme de valorisation du travail du personnel	X	X			
Mettre en place des mécanismes incitatifs incluant l'octroi d'avantages sociaux aux différentes catégories de personnel		X	X		
Elaborer, au regard de la loi sur la fonction publique, un projet de loi relatif à la carrière des personnels du système éducatif et spécifiant le statut particulier des enseignants		X			
Développer et mettre en œuvre une politique d'amélioration de la condition enseignante et de revalorisation de la fonction		X	X	X	

Axe 4 : Petite enfance, obligation et gratuité scolaires

Recommandation : Prise en charge de la Petite Enfance, obligation et gratuité scolaires aux trois cycles du fondamental

4a) Prise en charge de la Petite Enfance (0-3 ans)

La prise en charge de la petite enfance constitue à la fois une préoccupation et un défi de taille pour l'Etat haïtien, signataire de toutes les conventions sur les droits et la protection de l'enfant et soucieux de préparer la nouvelle société haïtienne dès les premiers moments de la vie de l'enfant. En Haïti, on enregistre des taux de mortalité infantile très élevés, avec parfois des pics de l'ordre de 50% dans la tranche d'âge de 0 à 5 ans indique l'Institut Haïtien de l'Enfance. Cet état de fait, dû principalement à la malnutrition, aux maladies diarrhéiques et aux infections respiratoires aiguës, s'explique par les mauvaises conditions liées à la misère, à l'ignorance et à la faiblesse des services de santé disponibles. Face à cette situation, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre une politique de prise en charge de la petite enfance dont la finalité est de permettre aux enfants, notamment ceux des familles les plus pauvres, de vivre et de grandir en bonne santé physique, émotionnelle et mentale.

Les actions stratégiques retenues porteront, pendant l'opérationnalisation du Plan, sur la mise en place d'un environnement institutionnel et de dispositifs de prise en charge adéquats, l'amélioration de l'offre de services sanitaires materno-infantiles avec un accent marqué sur la formation et l'encadrement des familles.

Objectif 1 : Assurer la protection et le développement intégral de la Petite Enfance

Résultat attendu :

- Les enfants de 0-3 ans grandissent dans un environnement légal et reçoivent les services nécessaires à leur développement.

Indicateurs de résultats :

- Une loi portant organisation de la protection et le développement de la petite enfance publiée avant la fin de 2012 ;
- Les dispositifs pour la prise en charge des enfants de 0-3 ans sont mis en place dès 2011.

Pour atteindre cet objectif de protection et développement de la petite enfance, les autorités concernées s'engagent à réaliser durant les cinq prochaines années les activités du tableau suivant.

Tableau 2.9
Activités nécessaires sur la période pour le développement de la petite enfance

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Effectuer une analyse de la situation de la Petite enfance à l'échelle nationale		X			
Finaliser le document de politique sur la petite enfance	X				
Présenter aux fins de validation ce document de politique aux acteurs clés du sous-secteur	X				
Préparer un Plan de Communication pour la promotion du Cadre de Politique pour le DIPE		X			
Réaliser, à l'échelle nationale et de concert avec les autres ministères impliqués, une campagne de sensibilisation sur la situation des enfants et sur leur besoin de protection	X	X	X		
Elaborer et présenter à l'Exécutif et au Parlement l'avant-projet de loi en faveur de la petite enfance préparé par le Comité Technique National (CTN) pour le DIPE		X			
Faire un plaidoyer auprès des Ministères concernés pour le développement et l'adoption d'un Code de la Famille	X	X	X		
Instaurer des mécanismes de financement pour le DIPE		X			
Construire et équiper un centre pour enfants (SAPOTI) ²⁹ par département pour la prise en charge quotidienne d'enfants de 0-3 ans		2	2	3	3
Doter chaque centre construit du personnel nécessaire (fonctionnaires de l'Etat) ³⁰ pour l'occupation des enfants.	X	X	X	X	X
Développer et mettre en œuvre un programme de formation du personnel des SAPOTI		X	X	X	X
Concevoir des programmes de formation des parents en matière de DIPE		X			
Réaliser dans chaque SAPOTI des séminaires de formation à l'intention de 100 parents, agents multiplicateurs, sur la prise en charge des enfants de 0-3 ans.		X	X	X	X

Objectif 2 : Renforcer la gouvernance du sous secteur de la Petite Enfance

Résultat attendu :

- Les structures de prise en charge de la Petite Enfance sont renforcées, opérationnelles et efficaces dans l'accomplissement de leurs missions.

Indicateur de résultat :

- Des ressources matérielles et immatérielles sont disponibles pour la DIPE avant la fin de 2012 ;
- Des rapports périodiques ou documents de travail des structures constituées sont disponibles dès la fin de 2011.

Pour assurer le renforcement de la gouvernance du sous secteur de la petite enfance, le tableau suivant indique les activités à développer sur la période considérée.

Tableau 2.10
Activités pour le renforcement de la gouvernance du sous-secteur de la Petite Enfance

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Transformer le BUGEP en une Direction de la Petite Enfance (DPE)		X			
Doter la DNPE en équipements et matériels nécessaires ³¹		X			
Recruter 13 nouveaux cadres techniques pour la DNPE		X			

²⁹.- Sant Pou Ti moun

³⁰.- Le personnel se composera, entre autres, de Travailleurs sociaux, de psychologues, d'infirmières, de moniteurs/monitrices, etc.

³¹.- La DNPE, comme direction technique du MENFP, sera également dotée de ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission (cf. : axe sur la gouvernance)."

Mettre en place, au profit du DIPE, un cadre de partenariat entre le MENFP et le secteur privé		X			
Mettre en place une Commission Nationale Multisectorielle (CNM) ³² , pour les grandes orientations relatives au DIPE	X				
Mettre en place le CTN du DIPE	X				
Mettre en place un comité multisectoriel départemental du DIPE	X	X			
Mettre en place le Comité Multisectoriel communal		X	X		
Former tous les comités multisectoriels constitués sur les aspects relatifs au DIPE		X	X	X	X
Développer et mettre en place des mécanismes et outils de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique sur le DIPE		X	X		

4b) Prise en charge des enfants de 4 et 5 ans au préscolaire

En 2007, le document de Stratégie Nationale Pour l'Éducation Pour Tous (SNA/EPT) et son plan triennal de mise en œuvre (PMO) ont identifié le sous-secteur préscolaire (petite enfance 4-5 ans) comme étape importante de la vie de l'enfant et du développement de la personne en direction de laquelle des actions spécifiques devraient être engagées. Cette volonté du gouvernement de développer ce sous-secteur s'inscrit dans une double logique. D'une part, il s'agit pour l'Etat de réduire les disparités dues, entre autres, à une demande sociale pour l'éducation préscolaire et d'autre part, de prendre en charge le plus tôt et rapidement possible les enfants de manière à limiter les inscriptions / rentrées tardives au fondamental qui alimentent le phénomène des surâgés dans le système. Une telle disposition permettra, entre autres, de mieux préparer les enfants - par des aptitudes sociales et cognitives - à une bonne transition vers le fondamental et, par voie de conséquence, mieux combattre l'échec scolaire dans les deux premiers cycles.

Pour les cinq prochaines années, une attention particulière est portée sur les enfants âgés de 4 et 5 ans (qui passeront de 489670 à 540635) dont la préscolarisation les prépare mieux tant sur les plans affectif, cognitif qu'émotionnel pour le cycle fondamental.

Les différentes mesures stratégiques et objectives arrêtées par le MENFP portent sur la création dans les écoles fondamentales publiques de deux (2) salles préscolaires équipées destinées à accroître l'offre publique. Il est aussi prévu, pour renforcer la qualité de l'offre, le recrutement et la formation de moniteurs, la réduction de la taille des classes, l'amélioration des programmes et des conditions d'encadrement des enfants ainsi que des actions relatives à la santé et la nutrition pour faciliter l'apprentissage scolaire.

Objectif 1 : Augmenter l'accès des enfants de 4 et 5 ans à l'éducation préscolaire publique

Résultat attendu :

- Les capacités d'accueil du secteur public pour la prise en charge des enfants du préscolaire augmentent.

Indicateurs de résultats :

- 100% des écoles fondamentales publiques disposent de deux salles préscolaires équipées d'ici à 2015 ;

³². - La commission, composée du MPCE, MEF, MENFP, MSPP, MCFDF, MAST, MJSP, MTPTC, MICT, des partenaires techniques et financiers et de la société civile (Associations, ONG), aura également pour mandat de développer des stratégies de levée de fonds pour le DIPE, notamment pour la construction et l'équipement de SAPOTI.

- La proportion d'enfants de 4-5 ans dans le préscolaire public est passée de 7% à 40% avant la fin de 2015.

L'obtention du résultat attendu exige nécessairement la réalisation des activités inscrites dans le tableau suivant.

Tableau 2.11
Activités programmées sur la période pour assurer l'accès à l'éducation préscolaire

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Construire une (1) salle préscolaire additionnelle dans les 146 écoles publiques fondamentales existantes (non détruites) disposant déjà d'une salle préscolaire	1073	951	1359	2005	3115
Construire 8357 salles préscolaires publiques					
Equiper toutes les salles préscolaire construites en mobilier et matériels didactiques	100%	100%	100%	100%	100%
Construire des aires de jeux extérieurs dans toutes les écoles publiques existantes et nouvellement construites	10%	40%	65%	85%	100%
Recruter 8353 nouveaux moniteurs pour les salles nouvellement construites pour compenser les déperditions de moniteurs.	785	960	1383	2048	3177

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire

Résultat attendu :

- Les enfants du préscolaire évoluent dans un meilleur environnement d'apprentissage et de stimulation.

Indicateurs de résultats :

- Le niveau de changement observé chez les moniteurs dans l'application des méthodes et pratiques pédagogiques;
- 100% des enfants du préscolaire public disposent de matériels didactiques d'ici à 2015;
- Tous les enfants du préscolaire public bénéficient chaque jour d'école d'un repas équilibré à partir de 2011.

L'ensemble des activités à mener sur la période pour améliorer la qualité de l'éducation préscolaire sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 2.11
Activités nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Finaliser et distribuer les programmes détaillés pour le préscolaire	X				
Homologuer les matériels didactiques existants sur le marché de concert avec la DCQ	X	X	X	X	X
Acquérir des mobiliers, des jeux de cour et les matériels éducatifs pour toutes les classes préscolaires des 4 et 5 ans	20%	45%	60%	85%	100%
Former tous les directeurs d'école en matière d'éducation préscolaire	26%	44%	63%	81%	100%
Former tous les inspecteurs du fondamental de façon à les habiliter à superviser les classes préscolaires	26%	44%	63%	81%	100%
Etablir les contenus de la formation initiale et continue des moniteurs/enseignants préscolaires de concert avec la DFP		X			
Assurer la formation continue des 8650 moniteurs du secteur public	1220	2170	3529	5534	8650
Intégrer dans le curriculum de la formation des moniteurs / enseignants des notions sur la santé mentale et physique des enfants incluant la protection et la nutrition		X	X		

Sensibiliser les parents du préscolaire sur la nutrition et la protection incluant les notions d'hygiène et les méthodes de prévention des maladies infantiles	X	X	X	X	X
Fournir un repas équilibré à tous les enfants du préscolaire public	100%	100%	100%	100%	100%
Administrer dans toutes les écoles des doses de vaccination et de vitamines à 100% des enfants de 4 et 5 ans avec le concours du MSPP	30%	45%	60%	85%	100%

4c) Obligation et gratuité scolaires au fondamental

Le développement de l'offre d'éducation fondamentale à toutes les couches sociales de la population demeure depuis des décennies la plus grande des préoccupations du gouvernement haïtien. Cette préoccupation, inscrite dans la constitution de 1987 qui fait injonction à l'Etat de rendre l'enseignement primaire (les deux premiers cycles du fondamental) obligatoire, gratuit et accessible à tous, a été exprimée à travers les diverses initiatives et les différents engagements pris par l'Etat depuis la Conférence de Jomtien en 1990 sur l'Education pour Tous jusqu'au Forum de Dakar (2000). Toutefois, malgré les efforts consentis par le gouvernement ces dernières années, les problèmes chroniques auxquels le système éducatif est confronté (limitations de ressources, mauvaise gouvernance, déficiences structurelles, etc.) empêchent la mise en application effective de cette politique. Et, par voie de conséquence, l'offre publique est très limitée ; des centaines de milliers d'enfants en âge scolaire (plus de 500 000), notamment ceux issus des familles les plus pauvres, se retrouvent en attente de scolarisation et le système regorge de surâgés - dus plus particulièrement à des inscriptions tardives - qui, de ce fait, réduisent sa capacité d'accueil.

Bien avant le tremblement de terre ayant décapitalisé les familles haïtiennes, le coût de l'éducation s'était révélé trop élevé pour les ménages et était considéré comme un obstacle à l'accès et un déterminant de l'abandon scolaire. Dans le cadre de la refondation et la restructuration du système éducatif, le gouvernement renouvelle sa détermination à mettre en application la politique de gratuité ³³ et d'obligation scolaires afin que tous les enfants vivant sur le territoire national puissent intégrer gratuitement le système éducatif d'ici à l'horizon de 2015, et y recevoir une éducation de qualité et puissent achever le cycle fondamental.

Pour que tous les enfants puissent être accueillis à l'école et bénéficient d'un bon environnement d'apprentissage, le MENFP envisage un ensemble de stratégies basées sur la demande sociale et qui tiennent compte des fortes différences d'âge et des capacités cognitives entre les enfants qui sont déjà dans le système et ceux qui n'y sont pas encore. Ces stratégies, en vertu des objectifs poursuivis et des résultats attendus, portent sur l'accroissement de l'offre publique par la construction, selon les normes parasismiques et autres, de nouvelles salles de classe équipées, l'utilisation optimale des infrastructures scolaires à travers la double vacation, la qualification et l'encadrement du corps enseignant, la dotation des écoles en manuels et fournitures scolaires pour les élèves, l'encadrement des apprenants selon leurs besoins spécifiques, l'amélioration des conditions nutritionnelles par les services de cantine scolaire, la régulation des flux tant par l'introduction de la promotion automatique à l'intérieur des cycles (1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème AF) que par la réduction du redoublement dont le taux n'excédera pas 5% dans les autres classes, l'extension des programmes scolaires accélérés et l'appui aux écoles du secteur non public respectant les normes du MENFP. Outre ces stratégies portant sur le développement de l'offre publique, des mesures seront prises, en vue d'une mise en application effective, soutenue

³³. - La cartographie scolaire et les conclusions des études sur les frais scolaires faciliteront la prise de décision sur la mise en application de cette politique.

et équitable de la politique de gratuité scolaire, pour (i) subventionner les élèves - notamment ceux issus des familles les plus défavorisées- scolarisés dans le non public et (ii) abolir les frais scolaires dans les établissements publics. En guise de compensation, l'administration centrale s'engagera à fournir aux établissements scolaires et aux Directions départementales - dont une partie de leurs frais de fonctionnement provient des contributions scolaires- les moyens financiers nécessaires à leur bon fonctionnement. Ces moyens financiers, qui constitueront leurs budgets de fonctionnement, seront déterminés à travers une étude et intégrés dans le budget de la République dédiée à l'éducation.

Comme évoqué dans les éléments de diagnostic, on estime à plus de 1 500 000 élèves, soit environ 72% des effectifs des deux premiers cycles du fondamental, le nombre des élèves surâgés (enfants dépassant d'au moins 2 ans l'âge légal du niveau ou de l'année d'études) dans les salles de classe. Ce phénomène des surâgés, caractéristique du système, limite les places disponibles dans les écoles, affecte l'efficacité interne du système et décourage les élèves, favorisant ainsi la déperdition scolaire. Il est donc nécessaire que des dispositifs soient mis en place pour améliorer leur flux dans les établissements. C'est ainsi qu'un grand nombre de ces enfants surâgés se verront orienter vers des programmes de formation accélérée.

Quant aux enfants hors du système, ils intégreront le système de manière progressive et selon des formules stratégiques différenciées. Pour les enfants d'âge légal, des regroupements par classe d'âge (6-7 ans, 8-9 ans, 10-12 ans,) seront effectués de façon à bien les orienter, après un test de compétences, dans des classes adaptées (classes multigrades) à leurs niveaux et à leurs âges. Et des programmes d'étude spécifiques basés sur un socle de compétences essentielles pour une mise à niveau d'une durée variable allant jusqu'à 4 ans seront développés. Ces programmes, conçus selon l'âge des enfants et leurs acquis, leur permettront de réintégrer graduellement le système (cycle) normal ou de s'orienter vers la formation technique et professionnelle.

En ce qui concerne les enfants âgés de 13-15 ans (surâgés dépassant l'âge légal des deux premiers cycles du fondamental), ils seront pris en charge par un programme accéléré de 3 ans, incluant une introduction à la formation professionnelle, et qui recouvre les notions essentielles du socle commun de compétences. Ce programme accéléré sera un reformatage du programme d'éducation non formelle piloté par la DEF.

En plus de l'identification de ces enfants par les CASEC, ASEC et les CME, l'année scolaire 2010-11 sera consacrée à la préparation de l'ouverture de ces classes adaptées. La première cohorte d'enfants sera accueillie à la rentrée 2011-12.

Des mesures d'accompagnement seront mises en place afin d'assurer la qualité des enseignements dispensés et un environnement favorable aux apprentissages. Il s'agira notamment, comme pour tout le système, de mener des inspections pédagogiques régulières, de fournir du matériel didactique aux enfants et de mettre en place un système d'aide au devoir personnalisé. L'efficacité ou le succès de toutes ces mesures est conditionnée par les dispositions qui sont envisagées pour améliorer la gouvernance du sous-secteur par le renforcement des capacités des structures chargées du fondamental et par une forte implication de la communauté dans la vie de l'école à travers les associations de parents d'élèves (APE), les conseils d'écoles (CE) et les CME.

Parallèlement aux actions pour la scolarisation universelle, le développement du 3^{ème} cycle fondamental qui conduira à l'enseignement fondamental complet de neuf (9) années - dont la

gratuité et l'obligation sont envisagées à partir de 2021- sera assuré. La stratégie retenue par le gouvernement à cet effet consiste à accroître de façon optimale et par divers mécanismes l'offre publique à ce niveau d'enseignement. Pendant la durée du plan, et aussi dans une perspective de détacher le fondamental 3 du secondaire traditionnel actuel, les actions du MENFP porteront particulièrement sur (i) la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe additionnelles dans certaines écoles fondamentales de deux cycles où il y a une forte concentration de la population scolaire; (ii) l'implantation d'écoles fondamentales de 3^{ème} cycle à mettre en réseau avec des écoles fondamentales de deux cycles dont elles assurent la continuité ; (iii) la poursuite de la construction de nouvelles EFACAP qui joueront également le rôle de centres de ressources pédagogiques pour les écoles associées.

Objectif 1 : Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation fondamentale, et les doter d'habiletés et de compétences utiles pour la vie

Résultats attendus :

1. Les capacités d'accueil du système répondent à la demande sociale d'éducation au niveau du fondamental ;
2. L'offre d'éducation fondamentale dans le secteur public connaît un accroissement considérable.

Indicateurs de résultats :

- 1.1. Le taux d'admission en première année du fondamental est de 100% d'ici à 2015 ;
- 1.2. 100% des enfants actuellement en dehors du système intègrent le système avant la fin de 2015 ;
- 1.3. Le taux brut de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental est de 105% d'ici à 2015 ;
- 1.4. Le taux net de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental est de 100% en 2015 ;
- 1.5. Le taux de transition au 3^e cycle du fondamental est de 96% en 2015.
- 1.6. Le taux brut de scolarisation au 3^e cycle du fondamental est de 94% en 2015.
- 2.1. La part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental passe de 18,5% à 40% en 2015 ;
- 2.2. La proportion d'élèves du 3^e cycle fondamental scolarisés dans le secteur public augmente de 26% à 40% en 2015.

Pour obtenir les résultats escomptés, il est nécessaire que soit développées dans les cinq prochaines années les activités du tableau suivant.

Tableau 2.12
Activités programmées pour garantir l'accès à l'éducation fondamentale

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Reconstruire et équiper ³⁴ les 1604 salles de classe (266 écoles) fondamentales publiques détruites par le séisme	564	500			
Construire et équiper 540 salles de classe dans les sections communales dépourvues d'écoles publiques	350	190			
Construire et équiper, dans les 23 sections communales dépourvues d'écoles et les 112 sections communales n'ayant pas d'école publique, 540 nouvelles salles de classe à raison de 4 salles en moyenne par section communale	1417	1928	649	545	840
Construire et équiper 810 nouvelles salles de classe destinées à l'implantation de 90 EFACAP ³⁵ .	162	162	162	162	162
Étendre le système de la double vacation à 50% des salles de classe du fondamental 1&2 ³⁶ .	14%	23%	32%	41%	50%
Alimenter en infrastructures électriques 100% des écoles publiques fonctionnant en double vacation.	100%	100%	100%	100%	100%
Réhabiliter en mettant aux normes 50% des écoles fondamentales existantes (dont toutes les écoles publiques) particulièrement dans les départements touchés par le séisme	32%	37%	41%	46%	50%
Réaliser une étude en vue de déterminer les modalités d'opérationnalisation de l'élimination des frais de scolarité.	X				
Introduire de manière soutenue et rapide la gratuité scolaire dans les deux premiers cycles du fondamental	X	X	X	X	X
Réaliser une étude sur les moyens financiers nécessaires au fonctionnement d'une école publique et d'une Direction départementale		X			
Doter chaque établissement scolaire publics et chaque DDE d'un budget de fonctionnement en adéquation à ses besoins			X	X	X
Recruter 8642 enseignants ³⁷ pour les deux premiers cycles du fondamental	2129	1948	1906	1855	804
Recruter 1115 nouveaux directeurs ³⁸ d'écoles fondamentales	610	200	79	74	152
Appliquer le programme accéléré à 100% de l'effectif des surâgés du fondamental public et non-public	100%	100%	100%	100%	100%
Développer 2 programmes accélérés à l'intention des enfants en dehors du système âgés de 8-9 ans, 10- 12 ans.	X	X			
Réviser et adapter le programme accéléré de la DEF en y incluant la formation professionnelle à l'intention des jeunes 13-15 ans en dehors du système	X	X			
Mettre en place le système de passage du cycle accéléré au cycle normal			X		
Réaliser une étude ³⁹ en vue de définir des mécanismes pour identifier et prendre en charge, les enfants des rues non scolarisés	X				
Octroyer une subvention ⁴⁰ de 100 USD à 76% des élèves des deux premiers cycles du fondamental non public d'ici à 2015	16%	31%	46%	61%	76%
Établir un cadre partenarial avec le secteur privé (non public) pour la fourniture des services éducatifs	X	X			
Construire 5482 salles ⁴¹ de classe pour le 3ème cycle du fondamental.	812	858	609	1211	1450
Étendre la double vacation à 50% des salles de classe du 3ème cycle fondamental	21%	28%	36%	43%	50%
Procéder à la Transformation de lycées en écoles fondamentales de 3 ^e cycle qui seront mises en réseau avec des écoles fondamentales de deux cycles ⁴²	X	X	X	X	X
Recruter 5517 nouveaux enseignants, pour le 3e cycle fondamental	1311 enseignants	1051 enseignants	1272 enseignants	1536 enseignants	347 enseignants
Recruter des personnels non enseignants pour toutes les nouvelles constructions	X	X	X	X	X

34.- Les mobiliers scolaires seront des chaises avec accoudoir qui faciliteront, entre autres, l'organisation pédagogique de la classe.

35.- Dans ces EFACAP, 270 de ces salles de classe desserviront le 3e cycle fondamental.

36.- La plupart de ces salles en double vacation serviront à accueillir des enfants en dehors du système.

37.- La plupart de ces enseignants (voir tableau 3.7) se chargeront de la scolarisation des enfants actuellement en dehors du système

38.- Dans la perspective de l'école fondamentale complète, chaque directeur recruté doit avoir le profil nécessaire pour assurer la gestion de l'ensemble des trois cycles du fondamental.

39.- Cette opération se fera de concert avec les Ministères des Affaires Sociales et du Travail, de la Justice et aussi de la Santé.

40.- Ces subventions cibleront prioritairement les enfants des familles les plus pauvres et les enfants en dehors du système.

41.- Certaines de ces nouvelles salles seront construites pour être des écoles de 3e cycle qui seront mises en réseau avec des écoles fondamentales 1&2.

42.- Voir axe 5 " Mise en place du secondaire de 4 ans".

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental

Résultats attendus :

1. Les enseignants maîtrisent le socle commun de connaissances et compétences et sont plus qualifiés et efficaces grâce à un meilleur encadrement (disciplinaire, pédagogique et administratif) ;
2. Les élèves du fondamental bénéficient d'un meilleur encadrement, maîtrisent leurs programmes d'enseignement et fournissent de meilleurs rendements scolaires, plus particulièrement dans les disciplines de base (mathématiques, lecture et écriture);
3. De plus en plus d'élèves enregistrent une meilleure progression à l'intérieur des cycles et entre les cycles du fondamental.

Indicateurs de résultats :

- 1.1. 100% des enseignants des deux premiers cycles fondamental obtiennent un certificat de qualification d'ici à 2015;
- 1.2. Au moins 80% des enseignants appartiennent à un réseau ou un sous-réseau pédagogique avant la fin de 2015.
- 2.1. Le taux moyen de réussite des élèves dans les tests d'évaluation des acquis en lecture, mathématiques et écriture est de 80% au moins en 2014.
- 2.2. Les taux de réussite aux examens nationaux atteignent au moins 95% d'ici à 2015 ;
- 2.3. 100 % des élèves du fondamental disposent de matériels didactiques d'ici à 2015.
- 3.1. Le taux de redoublement en 2e et 4e années aux deux premiers cycles du fondamental est de 5% au plus dès 2011-2012;
- 3.2. Les taux de promotion dans les 1e, 3e et 5e AF sont de 100% dès 2012 ;
- 3.3. Le taux d'achèvement au 3e cycle fondamental passe de 33% à 86% en 2015.

Le tableau suivant fournit la liste des activités à réaliser pour obtenir les résultats attendus sur la période du plan.

Tableau 2.13
Activités nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation au fondamental

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Etendre la démarche de mise en réseau des écoles à 90% des écoles fondamentales pour améliorer l'encadrement pédagogique des enseignants	15%	45%	60%	75%	90%
Parachever 20 écoles fondamentales dont 5 EFACAP	10	10			
Recruter 90 nouveaux inspecteurs et 270 nouveaux conseillers pédagogiques pour le 3 ^{ème} cycle des 90 nouvelles EFACAP	18 inspecteurs 54 conseillers	18 inspecteurs 54 conseillers	18 inspecteurs 54 conseillers	18 inspecteurs 54 conseillers	18 inspecteurs 54 conseillers
Doter 100% des EFACAP en équipements et infrastructures informatiques, bibliothèques, etc.	100%	100%	100%	100%	100%
Réhabiliter 50% des salles de 3 ^{ème} cycle existantes dans le public	10%	20%	30%	40%	50%
Mettre en place un dispositif de formation diplômante des enseignants	X	X			
Assurer la formation continue de 100% des enseignants et 100% des directeurs d'écoles fondamentales publiques d'ici à 2015	30% enseignants 35% directeurs	45% enseignants 60% directeurs	60% enseignants 85% directeurs	85% enseignants 100% directeurs	100% enseignants
Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés	X	X			
Développer et distribuer des supports pédagogiques (fiches, matériels pédagogiques, guide pour les maîtres, etc.)	X	X	X	X	X
Elaborer des outils d'évaluation formative des apprentissages par discipline enseignées et selon les différentes catégories d'élèves		X	X		
Développer des modules de formation en éducation physique et sportive (EPS)		X			
Former environ 10000 enseignants du fondamental public et non public à l'enseignement de l'EPS		2500	5000	7500	10000
Développer et diffuser des matériels et supports didactiques pour l'enseignement de l'EPS	X	X	X	X	X
Doter 100% des effectifs du fondamental public de kits manuels et de kit fournitures	30%	45%	60%	85%	100%
Former tous les inspecteurs pour la supervision pédagogique, administrative et institutionnelle et les conseillers pédagogiques pour l'encadrement des enseignants	X	X	X	X	X
Mettre en place un système d'encadrement des élèves des deux premiers cycles du fondamental dans 100% des écoles publiques	20%	40%	60%	80%	100%
Etendre la promotion automatique à 100% des écoles pour les classe 1 ^{ère} -2 ^{ème} ; 3 ^{ème} -4 ^{ème} et 5 ^{ème} -6 ^{ème} années du fondamental d'ici à 2015	0%	100%	100%	100%	100%
Suivre et encadrer 100% des enseignants des deux premiers cycles du fondamental dans la mise en œuvre de la politique de promotion automatique.	100%	100%	100%	100%	100%
Mettre en place, au sein de la DCQ, un dispositif opérationnel pour l'évaluation et le pilotage de la qualité des acquis scolaires au niveau des deux premiers cycles du fondamental.	X	X	X		
Réaliser, tous les deux ans, des tests d'évaluation des acquis et apprentissage en lecture, mathématiques et écriture pour les classes de 3 ^{ème} et 5 ^{ème} années fondamentales		X		X	
Etendre à 2 000 000 enfants, à raison de 397 800 nouveaux bénéficiaires par an, le programme de « ordinateur portable par enfant » relié à l'internet dans le cadre de l'intégration des TIC en éducation	397 800	397 800	397 800	397 800	397 800
Doter 50% des écoles fondamentales publiques de réfectoire et d'équipements de cantine scolaire	32%	37%	41%	46%	50%
Etendre les services de santé nutrition (cantine scolaire) dans le fondamental 1 & 2 à plus de 2 millions d'élèves, dont les 100% des enfants du préscolaire public et 80% des élèves des deux premiers cycles du fondamental incluant 100% des élèves dans les programmes destinés aux enfants en dehors du système	1106842	1754621	1881426	2029091	2011717
Réaliser des campagnes de déparasitage et de vaccination, en partenariat avec le MSPP, à l'intention des élèves du fondamental	30%	45%	60%	85%	100%
Relancer le programme de sensibilisation aux IST/VIH-SIDA et à la santé reproductive	X	X	X	X	X
Doter toutes les écoles fondamentales, de concert avec le MSPP, en trousse de premiers soins et de la formation des élèves du 3 ^e cycle et des personnels	30%	80%	100%	100%	100%
Développer dans toutes les écoles fondamentales un programme d'hygiène obligatoire incluant les mesures de protection en cas d'épidémies	30%	70%	100%	100%	100%
Installer des infrastructures d'eau potable dans 100% écoles fondamentales publiques	20%	45%	70%	90%	100%
Mettre en place un dispositif pour l'utilisation équilibrée du français et du créole dans le fondamental 1&2		X	X		

Objectif 3 : Renforcer la gouvernance du sous secteur fondamental**Résultats attendus:**

1. Les autorités locales et la communauté sont plus impliquées dans la gestion scolaire;
2. La cadre managérial des écoles fondamentales est amélioré.

Indicateurs de résultats:

- 1.1. Une Commission Municipale d'Éducation (CME) est opérationnelle et efficace dans chaque commune d'ici à 2015 ;
- 1.2. 100% des écoles fondamentales publiques des cycles 1et 2 disposent de CE fonctionnelles ;
- 2.1. 100% des administrateurs des établissements du fondamental public disposent d'ici à 2015 de guides d'organisation scolaire et en appliquent les principes
- 2.2. 100% des écoles fondamentales sont dotées d'un protocole d'évacuation en cas d'urgence.

Durant les cinq prochaines années, les activités figurées dans le tableau suivant seront développées pour renforcer la gouvernance du sous-secteur du fondamental.

Tableau 2.14
Activités pour le renforcement de la gouvernance du sous-secteur du fondamental

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Mettre en place une politique ⁴³ de manuels scolaires au fondamental		X	X	X	X
Mettre en place une Commission Municipale d'Education (CME) dans chaque commune	X	X	X	X	X
Poursuivre la création des conseils d'écoles (CE) et le développement des associations des parents d'élèves (APE) sur tout le territoire national	30%	55%	85%	100%	100%
Elaborer un manuel (code d'éthique ou de conduite,) qui fixe les rôles et responsabilités des différents acteurs de l'école (élèves, enseignants, directeurs d'école, inspecteurs, communauté, etc.)		X			
Former tous les APE et les CE créés sur leurs rôles et responsabilités dans la vie de l'école	100%	100%	100%	100%	100%
Former le personnel de la CME sur leurs rôles et leurs responsabilités et les instruments nécessaires à l'accomplissement de leurs attributions (recensement, la gestion des données, carte scolaire, préparation de la rentrée scolaire, etc.)	X	X	X	X	X
Distribuer des manuels/guides d'administration scolaire et d'organisation pédagogique a tous les établissements scolaires	X	X	X	X	X
Procéder à l'évaluation de tous les bâtiments scolaires existants (pour le fondamental) sur le territoire national	X	X			
Mettre en place un système ou un mécanisme pour la revalorisation des établissements publics		X	x	X	X
Doter toutes les écoles d'un protocole d'évacuation en cas d'urgence et s'assurer de la disponibilité d'équipe d'urgence en permanence parmi le personnel		X	x	X	X
Mener une campagne de vulgarisation et sensibilisation à l'intention de tous les acteurs éducatifs et du grand public sur les initiatives liées la scolarisation universelle et la réforme du fondamental	X	X	X	X	X
Sensibiliser le public haïtien en général et les acteurs éducatifs en particulier sur l'importance de l'enseignement de l'EPS		X	X	X	X
Préparer et faire voter une loi sur le budget des établissements publics et des DDE		X			

⁴³.- Cette politique doit englober toutes les dimensions relatives aux manuels scolaires (conception, acquisition, distribution/dotation, gestion, etc.)

Axe 5 : Enseignement secondaire

Recommandation : Mise en place de l'enseignement secondaire général de quatre (4) ans

Comme mentionné dans le diagnostic, le sous-secteur du secondaire, dans l'esprit de la réforme Bernard de 1982, devait faire l'objet d'une réorganisation où les trois premières années d'études seraient rattachées aux deux premiers cycles du fondamental et l'enseignement dispensé en 4 ans – serait organisé en trois filières : (i) une filière d'enseignement général qui prépare des élèves à la poursuite d'études supérieures ; (ii) une filière d'enseignement technologique qui formerait des techniciens pour le marché et ; (iii) une filière d'enseignement pédagogique dont la vocation serait de former des enseignants qualifiés au plan académique et pédagogique, pour intervenir dans les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental. Il a fallu attendre près de trois décennies, à la rentrée scolaire de 2007, le lancement par le MENFP du programme expérimental du nouveau secondaire dans 158 écoles publiques et non publiques (sur l'ensemble des 2 277) qui regroupaient à l'échelle du pays environ 8000 élèves. Cette expérimentation qui n'a pas été convenablement préparée et planifiée a connu quelques déficiences sur plusieurs aspects et a rendu encore plus complexe la situation de ce niveau d'enseignement du système éducatif. Toutefois, bien que le bilan de l'expérience⁴⁴ n'ait pas encore été réalisé, l'expérimentation a mis en évidence que la conception d'un nouveau secondaire très diversifié et offrant des filières spécialisées débouchant directement sur le marché du travail s'avèrerait fort coûteuse et prématurée pour la jeune clientèle scolaire. Ce constat a conduit à opter pour un enseignement secondaire à orientation générale, comme c'est le cas dans l'expérimentation. Pour rompre avec le secondaire traditionnel qui ne correspond plus à la configuration du système ni aux exigences actuelles de la société haïtienne, et mettre fin à l'ensemble de ses difficultés et obstacles qui ne lui permettent plus de répondre aux besoins évolutifs de la société, l'enseignement secondaire général de 4 ans sera normalisé. Les deux premières années du secondaire seront consacrées au tronc commun et les deux dernières à un enseignement spécialisé dans l'une ou l'autre des quatre séries suivantes : Mathématiques et Physique ; Lettres-Langues et Art ; Sciences économiques et sociales, Sciences de la vie et de la terre. Ainsi, le nouveau lycée – bâtiment scolaire public dédié à l'accueil des élèves - disposera de 12 salles⁴⁵ de classe et accueillera un effectif d'au moins 600 élèves, encadrés par 21 enseignants en moyenne. Il sera doté d'une structure de gestion renforcée et révisée. Coiffé par un conseil d'établissement, le lycée fonctionnera selon une dynamique participative impliquant l'ensemble de la communauté éducative.

La normalisation du secondaire de 4 ans instituera un cycle de formation de qualité d'orientation générale, détachée notamment du point de vue de la gestion du 3^{ème} cycle fondamental, qui dotera les élèves des compétences, habiletés et attitudes nécessaires pour s'intégrer dans le monde d'aujourd'hui et s'engager dans des études supérieures. Pour ce faire, le gouvernement envisage, dans les cinq prochaines années et selon les objectifs ci-dessous, de moderniser les programmes d'enseignement, de rationaliser l'offre et favoriser un accès équitable à l'enseignement secondaire par la construction dans le public de nouvelles places assises ou de nouveaux lycées tout en appuyant la reconstruction des écoles non publiques (collèges)

⁴⁴.- les élèves faisant partie de cette expérimentation subiront les examens officiels de fin d'études secondaires à la fin de la 4^{ème} année, en 2011.

⁴⁵.- En fonction de la demande dans un milieu, le nombre de salles peut être supérieur à douze (12).

détruites par le séisme, de faire évoluer progressivement des écoles du second degré disposant aussi du 3e cycle fondamental vers des établissements secondaires de 4 ans en prenant en charge la poursuite de la scolarisation des élèves des trois dernières cohortes du secondaire traditionnel. Parallèlement, il est aussi décidé de relever la qualité de l'éducation dans les lycées et collèges en équipant les lycées en matériels didactiques et bibliothèques ; en augmentant la qualification des enseignants ; en fournissant de l'encadrement pédagogique aux élèves et aux enseignants, en améliorant l'environnement d'apprentissage des élèves et mettant en place une stratégie de réseautage des écoles. Chaque réseau d'écoles, en fonction de leurs distances et tailles, comprendra entre 5 à 10 écoles qui seront desservies, pour les applications pratiques, par un laboratoire (dit laboratoire de zone) implanté dans l'une des écoles qui aura joué le rôle d'«école-phare ou école de référence » (Lycée modèle). La gestion de ces laboratoires sera confiée à un personnel spécifique qui établira les horaires de fréquentation avec les différentes directions des écoles associées.

Objectif 1 : Moderniser l'enseignement secondaire

Résultats attendus :

1. Un cadre légal régleme la normalisation du nouveau secondaire rénové.
2. Les écoles secondaires du pays adoptent le cursus du secondaire rénové.

Indicateurs de résultats :

- 1.1. La loi portant organisation du secondaire de 4 ans est publiée d'ici à la fin de 2011 ;
- 2.1. 100% des établissements scolaires secondaires disposent des nouveaux programmes du secondaire rénové et les appliquent avant la fin de 2015;
- 2.2. Les mécanismes de gestion du 3e cycle sont distincts de ceux du secondaire dans toutes les écoles dès 2012.

Pour parvenir à la modernisation de l'enseignement secondaire, il est nécessaire que les activités du tableau suivant soient réalisées durant les cinq prochaines années.

Tableau 2.15
Activités programmées sur la période pour la modernisation du secondaire

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Réaliser l'évaluation de l'expérimentation en cours depuis 3 ans	X	X			
Élaborer un avant-projet de loi sur la normalisation du nouveau secondaire	X				
Introduire le secondaire de 4 ans dans toutes les écoles secondaires existantes (publiques et non publiques) dès 2011/2012		X	X	X	X
Rendre la structure de gestion du secondaire distincte de celle du 3ème cycle fondamental		X	X	X	X

Objectif 2 : Accroître l'accès équitable à un enseignement secondaire moderne

Résultats attendus :

1. Les capacités d'accueil du sous secteur secondaire augmentent considérablement sur la période du plan;
2. Le secteur public scolarise un nombre important d'élèves grâce à la création de nouvelles places assises.

Indicateurs de résultats :

- 1.1. Le taux brut d'amission au secondaire passe de 27% à 83% à l'horizon de 2015 ;
- 1.2. Le taux brut de scolarisation au secondaire passe de 22% à 81% d'ici à 2015 ;
- 1.3. La proportion d'élèves scolarisés dans le public croit de 23% à 40% d'ici à 2015.

Sur la période, les activités du tableau ci-dessous doivent être réalisées pour augmenter l'accès des jeunes à l'enseignement secondaire.

Tableau 2.16
Activités nécessaires à l'accroissement de l'accès à l'enseignement secondaire

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Construire 2758 nouvelles salles de classe destinées au secondaire, soit l'équivalent de 230 lycées de 12 salles dont au moins 10 lycées modèles.	401	573	759	908	117
Reconstruire les 305 salles de classe détruites dans le secteur public par le séisme dans les départements de l'Ouest, des Nippes et du Sud-Est	250	55			
Étendre la double vacation dans le public à environ 150 lycées, soit l'équivalent 50% des salles de classe	21,2%	28,4%	35,6%	42,8%	50%
Équiper en infrastructures électriques et en équipements et accès internet 100% des lycées anciennement et nouvellement construits	100%	100%	100%	100%	100%
Appuyer la reconstruction des écoles secondaires détruites dans le non public par la mise en place des facilités de crédits	X	X	X	X	X
Équiper toutes les écoles publiques construites en mobilier scolaire	100%	100%	100%	100%	100%
Recruter 5356 nouveaux enseignants dans le secondaire public	1130	1030	1291	1599	306
Recruter en moyenne 230 nouveaux directeurs de lycées	33 directs.	48 directs.	63 directs.	76 directs.	10 directs.
Doter les lycées construits en personnels (administratifs et de soutien)	X	X	X	X	X

Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et l'efficacité interne du sous secteur

Résultats attendus :

- 1. Tous les enseignants maîtrisent la philosophie et les contenus des programmes d'enseignement ;
- 2. Les élèves et les enseignants bénéficient d'un meilleur encadrement pédagogique ;
- 3. Les élèves maîtrisent le socle commun de connaissances et de compétences défini pour le secondaire ;
- 4. Le nombre d'enfants bouclant le cycle secondaire a considérablement augmenté.

Indicateurs de résultats :

- 1.1. 100% des enseignants du secondaire possèdent un certificat de qualification d'ici à l'horizon de 2015 ;
- 2.1 100% des écoles secondaires publiques disposent de matériels didactiques nécessaires à un bon enseignement-apprentissage d'ici a 2015 ;
- 2.3. 100% des écoles secondaires appartiennent à un réseau ou un sous-réseau pédagogique ;
- 3.1 Le taux de réussite aux examens officiels avoisine 90% à l'horizon de 2015 ;
- 4.1 Le taux d'achèvement au secondaire passe de 15% à au moins 75% à l'horizon de 2015.

Pour arriver à l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de l'efficacité interne du sous-secteur, il est nécessaire de conduire les activités du tableau suivant au cours des cinq prochaines années.

Tableau 2.17
Activités pour améliorer la qualité de l'enseignement secondaire
et l'efficacité interne du sous-secteur

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Adapter les programmes existants au socle commun des compétences en attendant le développement des nouveaux programmes	X	X			
Mettre au moins 50% des écoles secondaires publiques et non publiques en réseau ⁴⁶ autour de lycées modèles	7%	23%	35%	42%	50%
Réhabiliter et mettre aux normes 50% écoles secondaires publiques (lycées) au cours de la période	10%	20%	30%	40%	50%
Mettre en place des laboratoires scolaires (dits laboratoires de zone) au service de tous les réseaux d'écoles constitués		X	X	X	X
Recruter et former tous les personnels de laboratoires scolaires		X	X	X	X
Mettre en place un système d'encadrement des élèves par, entre autres, l'augmentation du nombre d'heures de travail et de suivi de leurs activités		X	X	X	
Mettre en place dans les écoles un système d'orientation des élèves vers les filières de spécialisation		X	X	X	X
Équiper 100% des écoles publiques en bibliothèques scolaires et laboratoires informatiques	5%	35%	55%	80%	100%
Recruter 460 nouveaux conseillers pédagogiques et 35 nouveaux inspecteurs pour l'encadrement et la supervision dans les écoles secondaires	165	165	165		
Former tous les inspecteurs, tous les conseillers pédagogiques et tous les enseignants du secondaire en poste (public et non public) sur la rénovation et les nouveaux programmes d'enseignement secondaire	20%	45%	65%	85%	100%

Objectif 4 : Renforcer la gouvernance du sous-secteur de l'enseignement secondaire.

Résultat attendu :

- Les structures de gestion et de pilotage du sous secteur sont plus performantes.

Indicateurs de résultats :

- 100% des écoles secondaires disposent d'un nouveau cadre d'administration et d'organisation scolaire avant la fin de 2015 ;
- Un dispositif d'accompagnement de la DES est fonctionnel dès 2011.

Les différentes activités pour arriver à un renforcement de la gouvernance du sous-secteur de l'enseignement secondaire sont indiquées dans le tableau suivant.

⁴⁶.- Cet instrument devra renseigner sur les centres de formation existants dans chaque zone, le type de formation dispensée, les types d'entreprises existantes, les potentialités de la zone, etc.

Tableau 2.18
Activités nécessaires au renforcement de la gouvernance
du sous-secteur du secondaire

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Doter graduellement tous les bureaux d'inspection secondaire d'outils, de matériels et de ressources humaines qualifiées ⁴⁹	25%	45%	65%	85%	100%
Réaliser, de concert avec le MPTPC, une évaluation de tous les bâtiments ou infrastructures d'enseignement secondaire	X	X			
Doter tous les établissements de protocole d'évacuation d'urgence et d'équipe d'urgence en permanence parmi le personnel	X	X	X	X	X
Développer et distribuer des instruments et des outils de management au profit des établissements scolaires		X	X	X	X
Doter toutes les Directions d'écoles secondaires publiques de ressources matérielles adéquates et d'outils de gestion nécessaires à une gestion moderne des écoles		20%	50%	80%	100%
Établir des mécanismes de partenariat efficace et fonctionnel entre le secteur public et le secteur privé		X			
Distribuer des instruments de pilotage à tous les établissements secondaires (publics et non-publics)		X	X	X	X
Doter la Direction de l'enseignement secondaire (DES) d'outils, de matériels et de ressources humaines qualifiées nécessaires à l'accomplissement de sa nouvelle mission	X	X	X	X	X
Mettre en place un groupe d'appui à la mise en œuvre de la réforme du secondaire	X	X	X	X	X

Axe 6 : Formation professionnelle

Recommandation : Consolidation et extension du réseau des centres et des établissements de formation professionnelle et technique (public et non public) en renforçant la pertinence du sous-secteur.

La réforme du sous-secteur de la formation technique et professionnelle (FTP), envisagée depuis 1989, pour le rendre plus pertinent et plus efficace, n'a pas eu de suite pour diverses raisons. En 1997-1998, plus de 7 ans après ces premières tentatives de réforme, le Plan national d'éducation et de formation (PNEF) a fait de la formation professionnelle sa seconde priorité et a engagé une démarche de réforme qui, malheureusement, est restée en plan. Cette situation va accentuer l'état d'immobilisme et d'attentisme qui prévalait auparavant dans le secteur, accélérer la dégradation des établissements publics et provoquer l'érosion du personnel quand les centres ne sont pas tout simplement livrés à l'abandon par suite de découragement face à des propositions qui ont soulevé l'enthousiasme, mais ne se sont pas concrétisées. Les membres du patronat ayant perdu toute confiance dans le système actuel de formation professionnelle ont cherché eux-mêmes les solutions à leurs problèmes de main-d'œuvre, soit en recourant à la main-d'œuvre d'expatriés, soit en organisant à l'interne des programmes de formation, jusqu'à la création de centres privés de formation avec ou sans appui externe. Cet état de fait met en évidence les graves problèmes de gouvernance que connaît le sous-secteur et qui, couplés aux faiblesses d'accès et d'efficacité externe signalées précédemment, entravent son développement. Comme indiqué dans le chapitre 1, le sous-secteur se caractérise comme un ensemble disparate où l'offre de formation est éclatée entre plusieurs ministères sectoriels sans normes communes et sans orientations d'ensemble. Ce qui implique une duplication des programmes de formation qui alimente la confusion et la méfiance à l'égard du sous-secteur. Tout ceci résulte d'un déficit du cadre légal de gouvernance accentué par l'inexistence de mécanismes de concertation entre l'État et les partenaires sociaux et économiques. A toutes ces insuffisances s'ajoute le manque de financement chronique auquel est confronté le sous-secteur. Les ressources du trésor public

qui y sont allouées ne couvrent pour l'essentiel que les salaires, ce qui entraîne une dépendance excessive du sous-secteur à l'égard des fonds externes pour assurer les investissements nécessaires.

Cette situation n'est pas sans conséquences majeures sur la qualité de l'offre. Les formateurs, généralement sans expérience de travail dans leur domaine d'enseignement, sont majoritairement sous-qualifiés au plan technique et n'ont pas reçu de formation pédagogique ; faute, entre autres, d'institutions œuvrant à cet effet. Les locaux ou centres de formation sont vétustes, les ateliers sous-équipés et en mauvais état, sont souvent obsolètes. La matière d'œuvre faisant souvent défaut, la pratique - essentielle pour l'acquisition de la compétence - est éliminée de la formation, alors que les contenus de cours sont inadéquats et inappropriés aux besoins du marché. Dans le système de formation sur le tas (cas des apprentis dans le réseau informel), la transmission est limitée aux capacités techniques du « boss formateur » ou de l'employeur qui souvent n'a pas reçu la formation technique pour le domaine. Dans les deux cas (boss ou employeur), la formation pédagogique fait défaut.

Dans ce contexte d'effondrement continu du système national de formation professionnelle, quelques-uns des centres publics ont réussi à se maintenir au prix d'une autonomie financière conquise anarchiquement et qui désarticule les mécanismes de contrôle et de régulation assurés par l'INFP. La persistance de l'indécision par rapport aux problèmes multiples et sérieux du sous-secteur n'a fait qu'empirer la situation déjà précaire des centres publics et non publics que le séisme du 12 janvier viendra littéralement achever.

Pour procéder à la refondation du système, la restructuration en profondeur du sous-secteur de la formation professionnelle s'impose comme une nécessité première et un facteur incontournable au développement du pays. A cet effet, le MENFP entend adopter des mesures stratégiques visant une réorganisation considérable et soutenue de ce sous-secteur en ciblant prioritairement le renforcement effectif de la gouvernance, l'expansion équitable d'une offre de formation pertinente et de qualité. Pour ce, un nouveau mécanisme et une nouvelle structure de pilotage seront mis en place, sous le leadership du MENFP, pour optimiser la répartition de l'offre de formation professionnelle dans le pays et assurer une meilleure coordination des interventions des divers acteurs dans le sous-secteur. Les programmes de formation subiront, avec l'implication du secteur des affaires, des modifications substantielles et, prenant en compte les réalités régionales, seront orientés vers les secteurs identifiés comme porteurs pour l'économie nationale (agriculture, construction, élevage, tourisme, habillement, etc.). Outre le fait que l'offre de formation s'adressera également aux sortants du cycle fondamental et aux jeunes non scolarisés ou partiellement scolarisés, des passerelles seront aussi envisagées entre l'enseignement secondaire et le système de FTP en vue d'assurer le passage d'élèves du secondaire au professionnel et vice-versa. Dans un souci de valorisation des métiers et de faciliter leur intégration sur le marché de l'emploi, il est aussi prévu de mettre en place, de concert avec le patronat et les autres acteurs concernés, un dispositif de certification ⁴⁷ basé sur les exigences/aptitudes du métier, au profit de toutes les catégories de professionnels et apprentis ou travailleurs des secteurs non formel et informel. Aussi, est-il envisagé d'institutionnaliser les activités à but lucratif dans les centres publics pour régulariser et assurer une meilleure gestion financière du sous-secteur.

⁴⁷.- Le type de certificat sera attribué en fonction du niveau de maîtrise des aptitudes du métier.

Objectif 1 : Instituer un dispositif de gouvernance de la formation professionnelle et un cadre de gestion intégrée visant le développement économique et social du pays en impliquant les acteurs sociaux et économiques.

Résultats attendus :

1. Le développement de la formation professionnelle se fonde sur un nouveau cadre d'orientation stratégique;
2. Le MENFP assure le leadership et la coordination du sous-secteur de la formation professionnelle avec efficacité ;
3. L'offre de formation professionnelle répond aux besoins du marché.

Indicateurs de résultats :

- 1.1. Un document cadre définissant les orientations stratégiques de la formation professionnelle est disponible avant la fin de 2012 ;
- 2.1. 100% des diplômes ou certificats émis dans le secteur de la formation professionnelle sont délivrés par le MENFP dès 2011;
- 2.2. De nouvelles structures de pilotage du sous-secteur sont fonctionnelles d'ici à la fin de 2012 ;
- 3.1. Les entreprises participent à la définition et à l'organisation des programmes de formation professionnelle ;
- 3.2. 100% des entreprises nationales recrutent de nouveaux sortants de la formation technique et professionnelle.

Afin d'obtenir les résultats escomptés, il faudra sur la période développer les activités inscrites dans le tableau suivant.

Tableau 2.19
Activités nécessaires à instituer un dispositif intégré de gouvernance du sous-secteur de la formation professionnelle

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Elaborer le document de politique de la formation technique et professionnelle (FTP).		X			
Définir le cadre légal du système de la formation professionnelle ⁴⁸	X				
Créer et équiper une Secrétairerie d'état à la formation professionnelle		X	X		
Mettre en place le Conseil tripartite pour le sous-secteur de la formation technique et professionnelle		X	X		
Procéder à la réingénierie des programmes de formation en les adaptant aux réalités socioéconomiques du pays tout en prenant en compte les acquis scolaires	X	X	X		
Modifier les modes de gestion en fonction de l'Approche Par Compétence (APC)	X	X			
Développer un système pour une gestion locale des centres de formation locaux par des structures locales (chambre de commerce, ONG,...)	X	X	X	X	X
Mettre en place un système de partenariat avec les entreprises pour assurer le stage des étudiants en formation	X	X	X	X	X
Mettre en place un système de validation des acquis professionnels pour le secteur informel		X	X	X	X

⁴⁸. - Ce cadre stipulera qu'il incombe au MENFP la responsabilité d'élaborer et de certifier les programmes de formation dispensés par les autres ministères."

Créer un centre de ressources pédagogiques pour la formation des personnels du sous-secteur de la formation professionnelle		X		
Développer des programmes (ou modules de formation) et correspondant aux besoins et à la situation cognitive des apprenants	X	X		

Objectif 2: Augmenter rationnellement et équitablement l'offre de formation professionnelle.

Résultat attendu :

- Le sous secteur de la formation professionnelle connaît un important développement tant quantitatif que qualitatif à l'échelle nationale.

Indicateurs de résultats :

- Le nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle augmente de plus de 70 000 d'ici à 2015 ;
- 100% des départements géographiques du pays disposent au moins d'un grand centre public de référence pour la formation technique et professionnelle équipéta fin de 2015, ainsi que d'un observatoire de l'emploi ;
- 100% des formateurs maîtrisent leurs champs d'intervention et utilisent l'approche par compétence.

L'atteinte des objectifs d'accroissement équitable de l'offre de formation technique et professionnelle nécessite la réalisation des actives du tableau ci-dessous.

Tableau 2.20
Activités nécessaires à l'accroissement de l'offre de formation professionnelle

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Reconstruire les 15 centres détruits par le séisme	4	5	6		
Réhabiliter les 25 centres gravement endommagés par le séisme	6	9	10		
Construire et équiper 10 nouveaux centres de formation professionnelle dans l'ensemble du pays		2	3	3	2
Doter 100% des nouveaux centres de personnels enseignants (formateurs) et non enseignants nécessaires.	100%	100%	100%	100%	100%
Assurer la formation pédagogique de tous les formateurs du système de formation professionnelle	35%	70%	100%		
Subventionner 100% des établissements privés offrant une formation dans les filières déclarées prioritaires	100%	100%	100%	100%	100%
Réaliser une étude du marché du travail pour déterminer les besoins en formation technique et professionnelle dans les différents départements géographiques	X	X			
Mettre en place une structure pour assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail (un observatoire de l'emploi au niveau national et dans chaque département)	X	X	X	X	
Réaliser le répertoire des métiers		X			
Développer un système de « carte géoréférencée des centres de formation technique et professionnelle »50		X	X		
Mettre en place des mécanismes incitant au regroupement en association selon les différents corps de métiers ;		X	X		
Créer des unités techniques pour répondre aux besoins de formation des différentes associations		X	X	X	X
Mettre en place un système encourageant l'Initiative (entrepreneuriale) privée		X	X	X	X
Subventionner les établissements privés performants des zones non couvertes par l'offre publique de formation professionnelle et offrant une formation dans les filières déclarées prioritaires			X	X	X
Mettre en œuvre un programme de formation mobile dans les milieux reculés ayant des besoins spécifiques.			X	X	X

Objectif 3 : Accroître le niveau financement du sous secteur de la formation technique et professionnelle.

Résultat attendu :

- Le sous-secteur de la formation technique et professionnelle dispose d'assez de ressources financières pour assurer son développement.

Indicateurs de résultats :

- Plusieurs sources alimentent financièrement le sous-secteur de la formation technique et professionnelle ;
- Le budget global du sous-secteur de la formation professionnelle a plus que quintuplé d'ici à la fin de 2015.

Pour atteindre l'objectif poursuivi, il faudra au cours des cinq prochaines années réaliser les différentes activités mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 2.21
Activités pour accroître le financement du sous secteur de la formation professionnelle

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Transformer la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) en taxe d'apprentissage pour alimenter le fonds de la formation professionnelle.		X			
Mettre en place un mécanisme incitant les entreprises privées à financer directement les activités de formation professionnelle	X	X	X		
Institutionnaliser dans les centres publics de formation technique et professionnelle le développement d'activités génératrices de revenus		X	X	X	X

Axe 7 : Enseignement supérieur

Recommandation : Consolidation et modernisation du secteur de l'enseignement supérieur

Dans le premier chapitre, nous avons vu que l'enseignement supérieur, en raison d'un imbroglio socio-politico-juridique entre l'Exécutif et l'Université d'État d'Haïti (UEH), connaît une crise sans précédent depuis la fin des années 1980. Deux tentatives, en 1995 et en 2001, pour doter le secteur d'un cadre juridico-administratif se sont révélées infructueuses. Cette impasse a créé une situation d'anarchie au plan de la gouvernance qui a paralysé le développement du secteur et facilité la prolifération des institutions d'enseignement supérieur face à l'explosion de la demande sociale. Or, le secteur n'arrive pas encore à répondre aux divers besoins, en termes de compétences techniques, de connaissances sur les processus sociaux et les problèmes environnementaux de la société haïtienne en profonde mutation depuis près de deux décennies.

Cependant, cette augmentation considérable de l'offre de formation supérieure, telle que mentionnée dans le diagnostic, s'est essentiellement concentrée dans la région de Port-au-Prince, principalement dans le département de l'Ouest. Ainsi, 80% des établissements d'enseignement supérieur se retrouvent dans ce même département qui compte près de 40% de la population du pays et plus de 65 % des diplômés de l'enseignement secondaire. La croissance rapide des

effectifs des universités publiques dans trois autres départements à près de 3.000 étudiants en moins de 5 ans avant le tremblement de terre, montre l'importance des besoins de formation supérieure en région. De plus, la destruction des infrastructures d'enseignement supérieur implantées dans la région de la Capitale a entraîné une migration des étudiants vers les autres départements non touchés, augmentant de plus de 50% l'effectif de l'UPAG dans l'Artibonite pour ne citer que cet exemple. Cela met alors en évidence la grande disparité géographique résultant de l'évolution anarchique d'un enseignement supérieur trop longtemps en crise.

L'offre d'enseignement supérieur se caractérise par une multiplicité de programmes indifférenciés et redondants. Il y a près de 200 établissements d'enseignement supérieur répertoriés ou en fonction. Ce sont généralement des institutions de petite taille et surpeuplées qui, évoluant de manière isolée les unes par rapport aux autres, offrent essentiellement des programmes de premier cycle dans les mêmes domaines de formation, à savoir : l'administration et la gestion, les sciences sociales et humaines, l'informatique, les sciences juridiques et celles de la santé. L'effectif des étudiants pour l'ensemble du secteur atteint les 100 000 (selon la DESRS, 2010). Mais, si pour l'UEH le corps enseignant compte 1000 membres, le dénombrement du personnel enseignant pour l'ensemble du secteur s'avère difficile sans une réelle base de données, puisqu'il s'agit d'un même groupe d'enseignants vacataires œuvrant dans plusieurs établissements à la fois.

Au plan de la qualité, le cadre physique et les bâtiments de la très grande majorité de ces institutions sont tout à fait inappropriés à la fonction d'enseignement supérieur. Les ressources pédagogiques, les bibliothèques et laboratoires d'enseignement font cruellement défaut. La majorité des enseignants ont le niveau de licence et de maîtrise mais la qualification académique des professeurs varie grandement d'une institution à l'autre. Quant au statut du personnel enseignant, il s'agit d'un corps tout à fait disparate où la très grande majorité étant des vacataires, ils ne peuvent pas par conséquent prendre part autrement à la vie institutionnelle. L'importance de la pédagogie universitaire est de plus en plus reconnue mais sans réel effort pour la promouvoir. De plus, l'encadrement des étudiants ne faisant pas partie de la fonction enseignante, il devient difficile à l'Université de contribuer au développement d'une expertise sur les problèmes de la société haïtienne et à la production du Savoir qui, en retour, aiderait à enrichir l'enseignement dispensé. Si la recherche n'est pas totalement absente, il n'existe aucune structure, ni mécanisme destinés à la promouvoir.

Au plan de l'efficacité interne et externe, le temps de la formation au niveau du premier cycle varie d'une institution à l'autre et selon le champ d'étude. Les études de ce cycle durent entre trois et cinq ans et le taux de diplomation est généralement faible. Tout cela pose de sérieux problèmes d'accréditation et d'équivalence qui créent des obstacles à la mobilité des étudiants. D'autre part, les institutions d'enseignement supérieur, en général, ne disposent pas d'un cadre d'orientation stratégique définissant leur vision de la formation et spécifiant leur mission. Elles n'entretiennent pour la plupart pas de liens avec le marché du travail, ni avec les associations professionnelles et ne disposent, par conséquent, d'aucun mécanisme pour rénover l'offre de formation et prendre en compte les besoins du milieu. Elles sont donc peu informées des possibilités d'emploi pour les finissants. Quoi qu'il en soit, ces possibilités sont assez minces, sachant que même l'enseignement supérieur ne protège pas contre le chômage en Haïti.

Au plan de la gouvernance, l'enseignement supérieur ne dispose pas d'un cadre d'orientation pertinent établissant les grandes lignes de son développement. Il évolue sans normes ni

standards pour encadrer l'ouverture et le fonctionnement des institutions d'enseignement. La notion d'université est galvaudée. Cette absence de cadre juridique définissant les responsabilités politiques, académiques et administratives ainsi que le statut de chacune des catégories d'acteur explique en partie l'état d'anarchie qui caractérise le sous-secteur qui ne dispose pas, non plus, d'un système d'information permettant de connaître l'effectif exact des étudiants, du personnel enseignant et administratif et des offres de formation disponibles. Tout cela explique l'absence de pilotage et de supervision du sous-secteur dont le sous-financement chronique pénalise les efforts des meilleures institutions.

L'état général de l'enseignement supérieur, la complexité de ses problèmes et l'impact des destructions provoquées par le séisme du 12 janvier sur l'ensemble des activités du pays rendent urgent le redressement en profondeur du secteur. Une totale restructuration s'impose en vue d'arriver à un nouveau mode de fonctionnement de l'enseignement supérieur qui devra, d'une part, contribuer aux besoins divers d'épanouissement des citoyens à travers le pays et, d'autre part, fournir à la société haïtienne les capacités et les compétences techniques et intellectuelles nécessaires à la prise en charge de son développement économique et à son insertion pleine et entière dans le monde contemporain tant au niveau régional que global.

A cet effet, le gouvernement s'est engagé, durant les cinq prochaines années, à : 1) mettre en place une structure de gouvernance coiffée par un ministère dédié à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation; 2) soutenir la réforme de l'Université d'État d'Haïti; 3) développer et consolider le deuxième réseau public d'universités autonomes en région; 4) créer un fonds national pour la reconstruction des universités; 5) établir un système d'incitations pour la recherche et l'innovation et; 6) créer un institut interuniversitaire dédié à l'étude de la région Amérique latine et Caraïbe.

Objectif 1 : Réorganiser la gouvernance du sous-secteur de l'enseignement supérieur

Résultats attendus :

1. Le sous-secteur de l'enseignement supérieur est mieux piloté grâce à de nouveaux dispositifs institutionnels efficaces ;
2. Le développement stratégique de l'enseignement supérieur s'inscrit dans un nouvel environnement légal et est guidé par une connaissance profonde de la réalité du sous-secteur.

Indicateurs de résultats :

- 1.1. De nouvelles structures de pilotage avec des missions clairement définies sont fonctionnelles d'ici à la fin de 2012 ;
- 2.1. La nouvelle loi portant organisation du sous-secteur de l'enseignement supérieur est publiée avant la fin 2012 ;
- 2.2. Un plan stratégique pour la réforme du sous-secteur est disponible d'ici à 2013.

L'obtention des résultats escomptés est conditionnée par le développement de différentes activités indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 2.22
Activités nécessaires a la réorganisation de la gouvernance de l'enseignement supérieur

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Mettre en place le Conseil de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (CONESRI)	X				
Intégrer les cadres de la DESRS au sein du CONESRI	X	X			
Concevoir et réaliser le diagnostic de l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur (IES) existantes	X	X			
Concevoir et réaliser le système d'information relatif à l'enseignement supérieur	X	X			
Élaborer le cadre normatif du secteur de l'enseignement supérieur	X	X			
Définir les modalités de l'accompagnement à fournir en appui à la reconstruction des établissements d'enseignement supérieur	X				
Élaborer le plan stratégique du secteur de l'enseignement supérieur		X	X		
Mettre en place la Conférence des recteurs et présidents d'université, doté de ses règlements intérieurs et de ses organes administratifs	X				

Objectif 2 : Réformer l'Université d'État d'Haïti (UEH)

Résultat attendu :

- L'Université d'État d'Haïti assure efficacement son rôle dans le processus de développement du pays grâce à des dispositifs administratifs et académiques complètement réorganisés et de meilleures **conditions de travail**.

Indicateurs de résultats :

- Un cadre légal pour le pilotage de l'UEH est disponible et mis en application d'ici a 2012 ;
- Un plan pour la réorganisation administrative et académique de l'UEH est opérationnel dès 2012.

Pour parvenir a la réforme de l'UEH, il est nécessaire de réaliser les différentes activités mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 2.23
Activités programmées sur la période pour la réforme de l'UEH

Activités	Période d'exécution				
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Élaborer le Contrat de performance - quinquennal définissant les conditions et les modalités du soutien du CONESRI à la reconstruction de l'UEH	X	X			
Préparer et rédiger l'avant-projet de loi organique de l'UEH		X			
Concevoir et élaborer le plan stratégique de l'UEH, incluant la reconstruction des infrastructures des institutions détruites, pour les 15 à 20 prochaines années	X	X			
Procéder a la réorganisation de l'UEH		X	X	X	X
Doter l'UEH des moyens physiques et non physiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission	X	X	X	X	X